

Archéologie en Bretagne

N° 35

3^e trimestre 1982

Prix : 20 F



BULLETIN D'INFORMATION

publié avec le concours de l'Université de Bretagne Occidentale
de la Direction des Antiquités Historiques de Bretagne
et de la Charte Culturelle de Bretagne

"Je m'accroche à l'idée que la connaissance de l'histoire est, au fond, indispensable à la compréhension du présent, et qu'être historien n'a de sens que si l'on aide ses contemporains à mieux maîtriser les problèmes qui se posent à eux."

Georges Duby

Archéologie en Bretagne

B.P. 813

29279 BREST CEDEX

TEL (98) 03-06-87 p. 278

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : R. SANQUER

ABONNEMENT : France 50,00 F - Etranger 65,00 F

C.C.P. RENNES 1118-71 W

IMPRIMERIES : SIRAUDEAU ANGERS et
UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

DEPOT LEGAL : 3e trimestre 1982.

COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE N° 833 AD

NOUVELLES DE LA CIRCONSCRIPTION...

CÔTES-du-NORD

LOUDEAC, enquête de J.-P. Bardel

A la suite d'une demande de l'association loudéacienne pour la défense de l'environnement, présentée par M. le Dr. Cordier, suggérant le classement de plusieurs sites anciens de la commune, M. J.-P. Bardel, technicien à la direction des antiquités historiques de Bretagne, a effectué une enquête sur place. Voici ses conclusions :

1°/ Le camp de Cadéac (fig. 1)

Commune de Loudéac. Section ZK n° 23 A (1980). Coordonnées Lambert I, Zone Nord : x = 220.540 ; y = 65.010. Nom local : "La Loge", "Le Camp de César".

Le camp de Cadéac est constitué de deux carrés accolés, séparés par une douve. Ils mesurent chacun 50 m de côté environ et sont entourés d'un talus et d'un fossé (largeur du fossé = 3 m ; largeur du talus = 2,50 m). L'enceinte ouest présente à l'intérieur des dépressions correspondant à des habitats. Malheureusement la partie ouest a été fortement dégradée par une carrière et par l'action du remembrement (fossé et talus ouest détruits). L'enceinte est intacte. Aucune structure n'y est visible.

Bibliographie : J. Gaultier du Mottay, Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 1885, p. 484 ; Frottier de la Messelière, De l'âge probable des châteaux de terre, Société d'étude des Côtes-du-Nord, bulletins et mémoires, t. LXV, 1922, p. 59.

NDLR : L'orientation du camp, pratiquement nord/sud-est/ouest, ne correspond pas à celle du cadastre du voisinage (sensiblement nord-ouest/sud-est). Le camp est-il surimposé au paysage, et donc postérieur aux talus, ou, au contraire, les constructeurs de talus ont-ils respecté un ouvrage antérieur ? Le camp, situé en bordure d'un chemin vraisemblablement

ancien, de Loudéac à La Bouillasse, ne lui est pas perpendiculaire. Le chemin, contemporain du tracé des talus, a supprimé la partie nord de l'enceinte. C'est là un argument en faveur de l'antériorité du camp par rapport aux talus. Ne s'agirait-il pas d'un "viereckchanse" (camp quadrangulaire) d'époque celtique ? La partition en deux zones de ces camps a été souvent observée. L'orientation cardinale des talus et douves plaide également pour cette hypothèse.

2°/ L'enceinte de Calouet (fig. 2)

Commune de Loudéac. Section YE, n° 14 (1972). Coordonnées Lambert I, Zone Nord : x = 220.730 ; y = 64.880. Nom local : "Le courtil de devant".

L'enceinte de Calouet est constituée par un rempart comportant un talus et un fossé extérieur. L'ensemble entoure les bâtiments de ferme. Largeur du fossé = 2 à 3 m ; largeur du talus = 2 m ; hauteur du talus = 1,50 m.

Bibliographie : Frottier de la Messelière, ouvr. cité, p. 62. Enceinte ovoïde de 100 et 30 m d'axe, le grand axe orienté N.E./S.O.

NDLR : L'ensemble rappelle la maison-forte de Sainte-Geneviève en Imzinas (Morbihan) datée du XVII^e siècle.

3°/ L'enceinte de Cojean (fig. 3)

Commune de Loudéac. Section ZN, n° 39/39 bis (1969). Coordonnées Lambert I, Zone Nord : x = 218.870 ; y = 66.700. Toponyme : "Le Bois Cojean".

Enceinte circulaire de 38 m de diamètre entourée d'un fossé de 6 m de largeur et d'un talus de 1,50 à 2 m de largeur de part et d'autre du fossé. Aucune structure visible à l'intérieur. Chemin d'accès encadré de deux talus au nord.

Bibliographie : Frottier de la Messelière, ouvr. cité, p. 71. J. Gaultier du Mottay, ouvr. cité, p. 485.

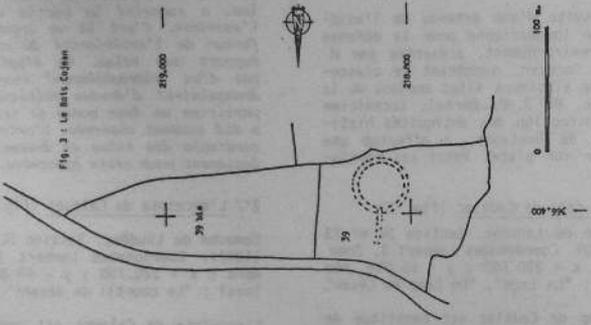


Fig. 4 : La Douve Louais

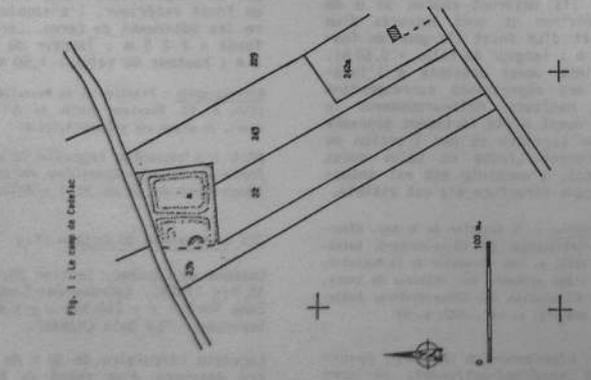


Fig. 4 : La Douve Louais

4°/ Motte castrale de La Douve Louais (fig. 4)

Commune de La Motte. Section ZL, n° 51 (1972). Coordonnées Lambert 1, Zone Nord : x = 23.900 ; y = 72 750. Toponyme : "La Douve Louais" ; "Le Paté".

Bel exemple de motte avec basse-cour, d'un volume plus important que la moyenne. Dimensions de la motte proprement dite :

- circonférence à la base = 100 m
- circonférence au sommet = 18 m
- hauteur = 6,50 m
- largeur du fossé = 4 m.

Sommet excavé ; fosse carrée de 8 m de côté orientée vers la basse-cour. Basse-cour de 50 m de côté, s'appuyant contre le fossé de la motte. Rempart

subsistant seulement à l'ouest et à l'est. À l'extérieur du rempart, un fossé ceinture l'ensemble et se rattache à la douve de la motte.

Bibliographie : J. Gaultier du Mottay, *ouvr. cité*, p. 483-484 ; G. de la Chenelière, *Inventaire des Monuments mégalithiques compris dans les Côtes-du-Nord*, dans *Bull. de la Soc. d'Étude de la Mégalithologie des C.du.N.*, t. XVII, 1880. Frottier de la Messelière, *ouvr. cité*, p. 72.

SAINT-JACUT-de-la-MER

Mlle Marie-Anne Roussel, demeurant à La Croix du Sillon, à Saint-Jacut, a découvert dans une tranchée d'égout deux sépultures accompagnées de quelques monnaies médiévales. Anciennement d'autres sépultures auraient été mises au jour à cet endroit.

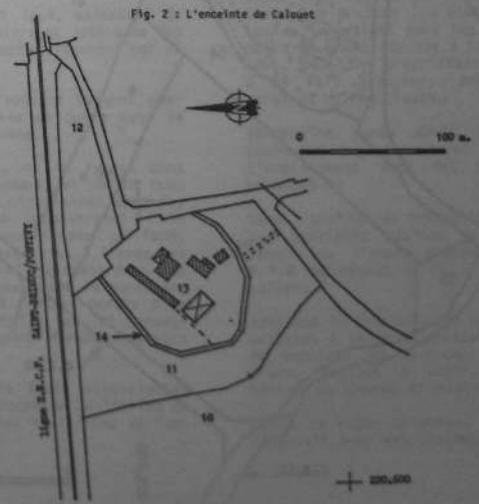
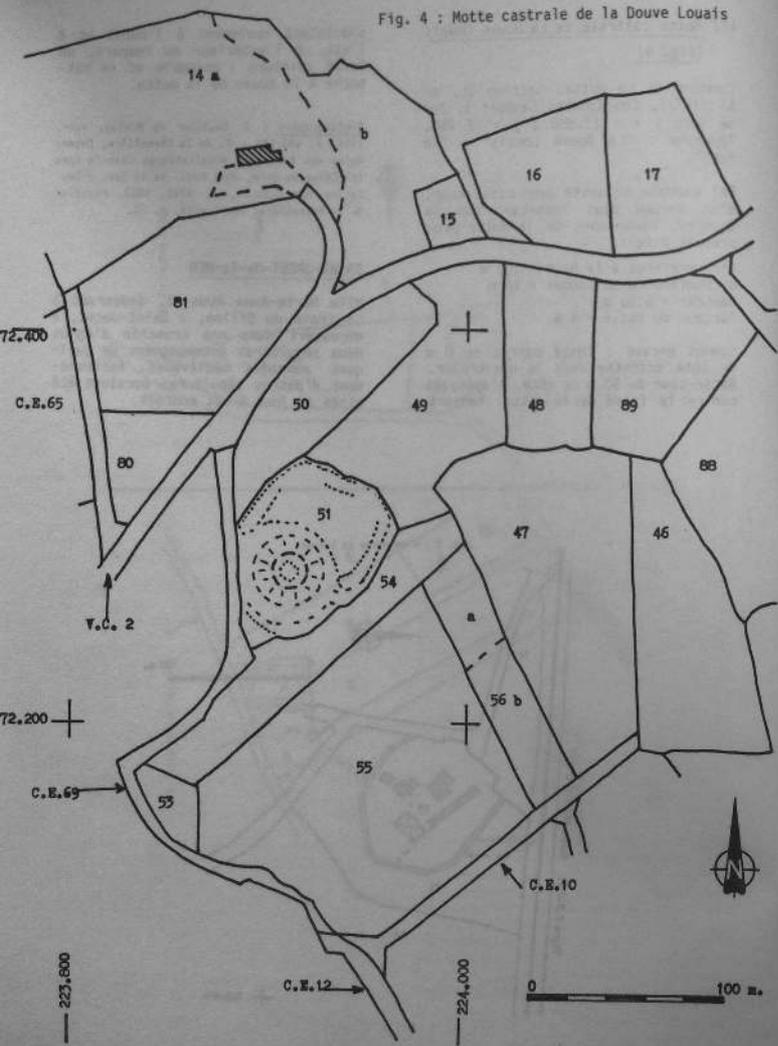


Fig. 2 : L'enceinte de Calouet

Fig. 4 : Motte castrale de la Douve Louais



FINISTÈRE

DOUARNENEZ, Ville.

Quest-France du 30.12.82 : COMMENT L'ON PRESSE LA SARDINE AVANT LA CONSERVE À L'HUILE (en marge des découvertes récentes au Guet). par Yves Tanneau.

En même temps que de nouvelles cuves à salaisons romaines (cf Archéologie en Bretagne, n° 32, 4e trim. 1981, p. 15-17, par J. Peuziat), un vaste atelier de presse à la sardine a été mis au jour, sur le même site (les murs des cuves de salaisons romaines servent d'appui à la muraille de l'atelier de presse).

M. Y. Tanneau offre aux lecteurs du Journal un aperçu de cette technique dont nous faisons profiter nos lecteurs (avec la permission de l'auteur).

Comment s'effectuait l'opération de pressage ?

Le poisson était lavé, saupoudré de sel dans des paniers et jeté dans des barriques par couches séparées par du sel.

On laissait le poisson baigner pendant une quinzaine de jours dans la saumure ainsi formée.

Pour le presser, on le lavait dans une nouvelle saumure, et on le couchait par rangs circulaires dans des barils de hêtre (manestrans) : le tout était recouvert par un fond, avec lequel on exerçait, à l'aide des "barres de presse" glissées dans des alvéoles pratiquées dans la muraille, une pression qui faisait perdre à la sardine eau et huile, et lui permettait de se conserver durant plusieurs mois.

La main d'oeuvre était essentiellement féminine, composée de "filles de presse", certaines qualifiées de "saleuses".

Les autres femmes et filles de Douarnenez "ramendeuses" de leur état, réparaient les filets. Quelques-unes sont notées comme "faiseuses de filets" (sic).

La prospérité de l'industriel de la presse s'expliquait par de nombreuses raisons : la sardine salée et pressée constituait un produit de consommation bon marché. L'expansion coloniale, avec les besoins de nourriture des esclaves noirs, ouvrait des débouchés nouveaux, et les navires eux-mêmes ne pouvaient emporter pour de longs voyages, que des provisions salées.

A la fin du XVIIIe siècle, la production douarneniste atteignait dans les bonnes années 35 000 barils de 150 l de sardines, avec 15 000 barriques d'huile provenant du pressage du poisson. En 1832, Douarnenez possédait 150 presses à sardines de dimensions très variables, dont 60 à Iréboù. Les presses les plus importantes se trouvaient dans les établissements de pêche édifiés à la pointe du Guet, dont les propriétaires étaient à la fois armateurs, presseurs de sardines et négociants.

Inventaire après décès de Jérôme-Louis Grivart, industriel implanté à l'emplacement même des découvertes récentes :

Dans l'atelier de presse sont rangées six barriques pleines de "sardines rebut" de l'année précédente, avec 5 916 maquereaux et 195 000 sardines salées.

Admirons la précision du comptage. Le matériel à saler et presser la sardine consiste en barriques ou manestrans, baïlles à saler, balances, barres de presse et plats de fonds.

Outre la rogue de morue, M. Grivart disposait pour ses chaloupes de pêche

de 24 barils de roque de maquereaux, 50 barils de "rogues fraîches", huit "manestrans" de crevettes de Dinéault et sept "manestrans" de crevettes du pays.

Par contre, quinze futailles de sprats étaient destinés à l'engrais. Le salorge recéait douze tonnes de sel pour les besoins de l'atelier.

50 douzaines de "paniers à manestrans", huit douzaines de "paniers à faix", plusieurs milliers de merrains et de feuilards et surtout 12 000 futailles pour l'expédition de la sardine salée en France et à l'étranger, permettent de juger de l'activité de cet établissement du Guet.

Jérôme Grivart était sans doute l'armateur le plus important de Douarnenez : outre deux "canots avec leurs voiles, mâts et grappins", il possédait 25 chaloupes de pêche estimées, avec leurs agrès et apparaux, valoir la somme de 11 330 F.

Innovation remarquable : il avait des "mécaniques à sécher les filets pour vingt-quatre bateaux".

Les engins indispensables à cette imposante flottille comprenaient des bassins à tanner, douze barriques de tannées, 17 000 "flotte-liège brûlés", les avirons et les voiles, 154 filets neufs, 1 270 filets usagés, 474 paquets de ficelles et 184 paquets de cordes à monter les filets, des pelotes de fil à ramender, une senne pour les maquereaux, une autre pour les sprats.

M. Grivart consentait des avantages (sillages ou arrhes) à ses équipages, à ses "filles de presse", comme à ses marins "partis pour le service".

Les marins venaient souvent des campagnes d'alentour, du Cap-Sizun ou de Crozon faire la pêche à Douarnenez, et les armateurs devaient assurer leur logement, souvent dans une habitation distincte qualifiée de "maison à matelots".

L'inventaire est révélateur à cet égard. On y trouve "37 draps à marin",

37 "coëttes à marins" et 38 "couverture en pillot".

52 draps en "toile de ménage" étaient probablement destinés au même usage, car cette toile était trop rude pour notre négociant et sa femme qui, dans l'appartement de l'étage, dormaient dans des "draps en toile blanche" tandis que les jeunes héritiers de la maison rêvaient dans de "petits draps en coton pour enfants"...

Si l'industrie du poisson salé nourrissait son homme, elle ne pouvait en constituer l'alimentation exclusive.

Aussi ne sommes-nous pas surpris de découvrir dans les dépendances de cet établissement de pêche qui baignait dans la mer, deux vaches et dix-sept poulets !

Cependant, le sel régnait en maître de royaume, car la cuisinière de cette famille bourgeoise disposait d'un "baril de lard salé", prometteur comme à tout bon reton de festins savoureux.

Après 1850, en application des méthodes d'Appert, les usines de conserves à l'huile surgiront en grand nombre et resteront, dans l'histoire de l'économie maritime, l'ultime métamorphose d'une chaîne bimillénaire.

DOUARNENEZ, Tréboul.

Une pelleteuse a mis au jour des pans des anciens quais de la pointe de Tréboul, à plusieurs dizaines de mètres en arrière des quais actuels.

(Ouest-France du 10 septembre 1982).

PLOUENAN, Loprédén.

Une fosse commune a été découverte près de la chapelle de saint Brandan au mois de juillet dernier, à l'emplacement d'un ancien cimetière, en creusant les fondations d'une maison. On sait par des documents d'archives que cette chapelle, qui a donné son

nom au village (locus Brendanni puis Loc-Prédén), fut vendue sous la Révolution, vu son état de délabrement. Les saints et l'autel furent transportés à Notre-Dame de Kerellon, en Plouénan. La direction des antiquités historiques a effectué une reconnaissance sur les lieux.

(Ouest-France du 7 juillet 1982).

PLOURIN-les-MORLAIX, Kerveguen.

Un souterrain datant de l'époque galloise a été découvert sur les terres de M. Lohéac, à l'occasion de travaux agricoles. La direction des antiquités historiques de Bretagne a procédé à une fouille de sauvetage. Des fragments de poterie, un morceau de meule à grains, des scories de fer, des poids de tisserands en terre cuite, ont été remontés à la surface.

(Ouest-France du 6 septembre 1982).

ILLE-et-VILAINE

RENNES

A l'occasion de la rénovation des Portes Mordelaises, des fouilles archéologiques ont été entreprises à l'intérieur de la tour Nord. M. Michaël Batt s'est vu confier la direction du chantier. Dès le début des travaux, des fragments de poteries ont été trouvés en abondance, et les responsables se demandent s'ils ne sont pas en présence d'une "poubelle".

QUATORZE ANGLAIS PILLEURS D'EPAVES AVAIENT RECUPERE

PRES DE MOLENE 1100 kgs d'OBJETS HISTORIQUES

(Le Télégramme de Brest et de l'Ouest, mercredi 21 juillet 1982)

Un yacht anglais à moteur, l'"Autumn Moon", commandé par le capitaine Dunstand, a été intercepté par les douaniers français, entre la Pointe Saint-Mathieu et l'île d'Ouessant, à un mille des Pierres Noires. A son bord quatorze plongeurs britanniques, dont plusieurs archéologues qualifiés, étaient occupés à récupérer des vestiges archéologiques provenant d'un vaisseau coulé à la fin du XVIIIe siècle. Une visite du yacht découvrit près de 1 100 kgs de bronze, de plomb et de cuivre : poulies, pontées de mousquet, balles, épissoires, une pompe d'assèchement, de la vaisselle en porcelaine, un télescope de bronze, etc...

Le travail a été bien fait : les objets retrouvés sur l'épave étaient

soigneusement positionnés sur un relevé. D'après les premiers éléments, il apparaît que les Anglais s'intéressaient à l'affaire depuis un certain temps. L'an dernier déjà, ils avaient demandé l'autorisation de plonger au-dessus de cette épave (sans en révéler l'existence). On se demande comment ils en ont eu connaissance : découverte fortuite, résultats d'un long travail de recherches dans les archives sur les batailles navales ? On ne sait.

La direction régionale des Affaires culturelles a porté plainte. Après un séquestre d'une semaine, le yacht anglais a pu reprendre la mer, après avoir payé une amende dont le montant n'a pas été rendu public.

COURRIER DES LECTEURS

M. Ch. LASSURE
Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'architecture vernaculaire
(C.E.R.A.V.), PARIS.

"Lecteur de votre revue depuis plusieurs années (elle se trouve en consultation à la bibliothèque du Centre Pompidou à Paris), j'ai pu apprécier les nombreuses études d'architecture vernaculaire qui y ont été publiées, en particulier celles de M. Gwyn I. Meirion-Jones.

L'importance que votre publication accorde à ce domaine ne me paraît pas excessive (contrairement à ce qu'affirmait certaine lettre d'un lecteur que vous avez publiée), l'étude de techniques de construction (maçonnerie, charpente) dans l'architecture rurale post-médiévale pouvant aider à mieux comprendre et interpréter les vestiges au sol de bâtiments arasés des époques antérieures."

Suite à l'article de M. Mornand sur Le dolmen de Rostudel en Crozon, paru dans notre dernier numéro (1), nous avons reçu de

M. GEORGELIN, GUIPAVAS (Finistère)

un de nos fidèles abonnés, la réplique suivante, qu'il nous demande d'insérer en vertu du droit de réponse. Nous le faisons volontiers, sans prendre parti. Nos lecteurs auront ainsi l'occasion de prendre connaissance des hypothèses originales de M. Georgelin.

(1) Archéologie en Bretagne, n° 33-34, p. 52-53

"Il serait prétentieux de commenter un texte chinois sans connaître aucun des idéogrammes. C'est pourtant ce que fait M. J. Mornand lorsqu'il traite des signes gravés sur un des piliers du dolmen de Rostudel.

Personne aujourd'hui ne conteste les relations commerciales entre la Bretagne et les pays Méditerranéens au cours de la période néolithique. Les échanges n'étaient pas limités à notre seule province. Ils se pratiquaient aussi avec l'Espagne, l'Angleterre, mais encore vers l'est jusqu'en Corde. La circulation de ces voyageurs sur des territoires nouveaux pour eux n'a pu se pratiquer que sur des itinéraires parfaitement établis et correctement balisés. Soit la nature du terrain et les matériaux disponibles les repères étaient de nature différente : menhirs, dolmens, tumulus...

Les gîtes d'étapes susceptibles d'accueillir un ou plusieurs groupes de voyageurs à la fois étaient aussi par obligation de conceptions différentes : allées couvertes, dolmens à couloirs ou camps. Ces expéditions lointaines impraticables l'hiver — il faisait froid à l'époque — nécessitaient la mise en place d'abris

plus confortables, de véritables igloos. Nous les retrouvons encore en bon état aujourd'hui, soit isolés, soit groupés. Barnenez étant le plus bel exemple.

Il est possible en certaines régions peu peuplées : Bretagne, Causses, Ardèche, de reconstituer des tronçons de pistes longues de plusieurs dizaines de kilomètres.

Le golfe du Morbihan n'était autrefois qu'un étang bien abrité. Il est donc logique qu'il fut autrefois un lieu privilégié pour l'hivernage. Les pistes qui y conduisent ou s'en éloignent s'enchevêtrent d'où la nécessité de compléter le balisage, type menhir, par des signes conventionnels — nous faisons de même aujourd'hui — (virages, routes sinueuses, croisements...).

Les syndicats d'initiative distribuent des dépliant sur lesquels sont figurés des itinéraires : le parcours avec ses virages, ses changements de direction, les croisements, mais aussi ce qu'il y a de remarquable : vieilles croix, menhirs, églises, points de vue. Ce n'est pas une nouveauté, le procédé était utilisé bien avant J.-C. Il est encore en place sur plusieurs

suite p. 18

A TRAVERS LES DOSSIERS DE LA CIRCONSCRIPTION

par René SANQUER

Nous ouvrons ici une nouvelle rubrique. On constate en effet que de nombreux renseignements d'ordre archéologique rapportés aux divers directeurs des antiquités par des correspondants locaux sont restés inédits, enfouis depuis l'origine dans les dossiers de la circonscription, par suite de circonstances diverses. A une époque où les seules publications ouvertes aux archéologues régionaux étaient d'une part la chronique bimensuelle du directeur dans la revue nationale GALLIA et d'autre part les Notices d'Archéologie armoricaine des Annales de Bretagne, bien des notations en apparence anodines ne semblaient pas mériter de dépasser le cadre des dossiers. En fait, les nombreuses études analytiques et synthétiques effectuées au cours des dix dernières années ont montré l'intérêt de disposer de toutes les découvertes, mêmes mineures, pour l'établissement des cartes de répartition et l'énoncé de conclusions parfois fondamentales. C'est pourquoi nous donnerons ici le résultat de quelques plongées dans les armoires de la Direction des antiquités historiques de Bretagne, lorsque ne se poseront plus à leur sujet de problèmes de propriété scientifique.

I - LES THERMES ROMAINS DE LEGENESE EN CARNAC (Morbihan)

1/ 1932. Classement.

Au mois de mars 1959, les "bains romains" de Legenèse en Carnac furent dégagés de la végétation et des débris qui les recouvraient... et les protègent. Les responsables des Monuments historiques et des Fouilles envisagèrent alors de consolider les vestiges, menacés par la mer... et les touristes. Il s'ensuivit un échange de courrier et de dossiers dont diverses indications peuvent être

utiles au chercheur, car, semble-t-il, le site n'a jamais été publié complètement.

A/ Le dossier de classement

Le 29 février 1932, M. Zacharie Le Rouzic présenta une proposition de classement à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, touchant des thermes romains situés au lieu-dit "Fontaine de Legenèse" en Carnac, au bord de la plage du même nom. Ces thermes avaient été mis au jour, en partie, par un raz-de-marée le 1er janvier 1877 et explorés sommairement en 1879. La description de l'édifice est la suivante : "Construction carrée, divisée en six compartiments dont cinq sont construits en petit appareil et deux en appareil moyen. Un septième compartiment communiquant avec la chambre centrale est adossé au milieu de la façade nord. Le tout formant un établissement de bain de la période gallo-romaine". (cf fig. 1).

La 1re chambre de l'angle nord-ouest semble avoir été le sudatorium ; la 2e chambre de l'angle sud-ouest semble avoir été le tepidarium ; la 3e chambre du centre de la partie sud semble avoir été l'eleutherium ; la 4e chambre, celle du centre, semble avoir été l'apodyterium ; elle est surélevée de 1 m au-dessus des premières ; la 5e chambre, de l'angle nord-est, semble avoir été le caldarium ; elle est surélevée de 0,50 m ; la 6e chambre de l'angle sud-est semble avoir été l'apocauste ; la 7e chambre, en dehors et au nord est indubitablement le frigidarium, son parquet étant formé d'une mosaïque, composée de petits cubes de marbre blanc avec un filet de marbre noir autour et des granières dauphines de même couleur dans le centre. Les trois

PLAN & SECTIONS par Z. LE ROUZIC

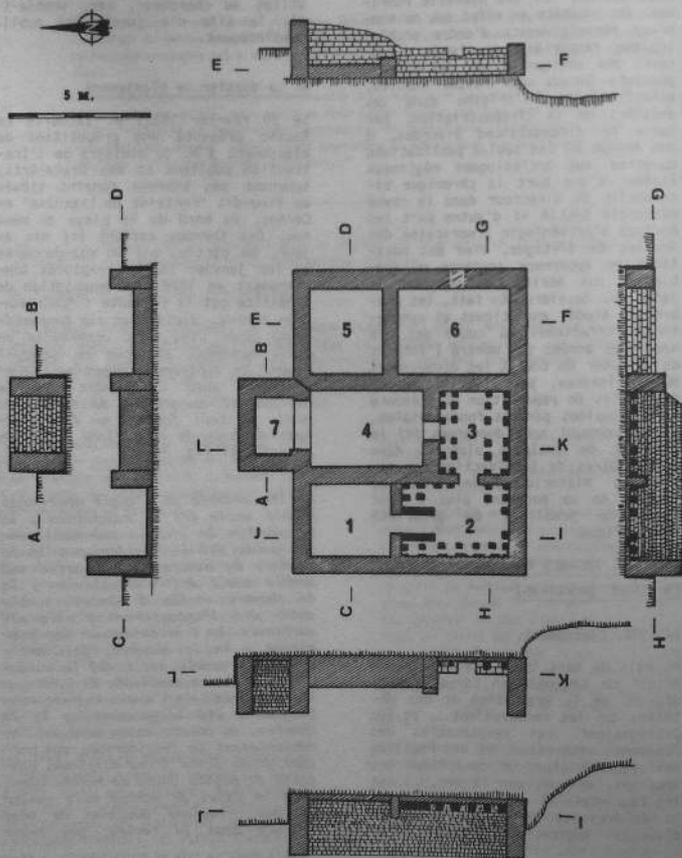


Fig. 1

premières chambres possèdent sur leur parquet de ciment des piliers formés de briques carrées placées les unes sur les autres sur quatre rangées espacées de 0,35 à 0,40 m les unes des autres.

L'ensemble de la construction mesure 11 m de largeur est-ouest et 8 m de largeur nord-sud.

Les objets découverts lors des fouilles comprenaient : 19 monnaies de bronze de la fin du I^{er} siècle de notre ère, des masses de débris de poteries romaines et des briques à rebord. Les restes d'une mosaïque furent transportés au Musée de Carnac. (S'agit-il de la mosaïque de la salle 7 ou d'une autre ? Qu'en reste-t-il au musée de Carnac ?)

B/ Les interventions de 1959/1960

P. Merlat, à la suite d'une visite sur place, en mai 1959, conclut à la nécessité de protéger les vestiges si on ne voulait pas les voir disparaître rapidement, "à la fois sous le coup des attaques de la mer et sous l'action déprédatrice des touristes et des baigneurs qui empruntent un chemin bordant les bains pour descendre à la plage". Par contre, il contesta l'attribution que donnait Z. Le Rouzic aux diverses pièces de l'établissement. En particulier, il nota que dans la pièce 6, Le Rouzic avait omis de signaler l'existence de deux bassins. Par conséquent cette pièce ne pouvait avoir constitué une pièce à hypocauste.

À la suite des différents rapports, le Ministère des Affaires culturelles proposa un projet de travaux de consolidation établi par M. Lisch pour un montant de 13 000 F. Cependant la participation financière de la commune de Carnac ayant été alors sollicitée, le Conseil municipal décida de ne pas donner suite aux propositions qui lui étaient soumises. En 1965, M. le député-maire de Carnac signalait l'état de dégradation avancée des vestiges des bains romains de Legenese. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

C/ Conclusions

L'examen du plan montre à l'évidence que les attributions de salles effectuées par Z. Le Rouzic sont erronées. L'édifice est d'un type courant : celui où la partie chauffée et la partie froide s'imbriquent en formant deux L, l'un droit, l'autre renversé. L'entrée se faisait à l'est, où les pièces 5 et 6 constituent le vestibule ou apodyterium. Les bassins notés par P. Merlat ont pu servir à des ablutions. La pièce 4 est la salle froide ou frigidarium, flanquée au nord de la piscine froide, plus profonde et ornée d'une mosaïque aux dauphins. Les pièces 1, 2, 3, offrent la succession des salles chaudes et tièdes tandis que l'emplacement du foyer, le praefurnium, n'a pas été localisé — à moins qu'il n'occupe la salle 1.

La publication des bains de Legenese en Carnac nous procure un plan supplémentaire de thermes romains en Armorique, complétant ainsi une série assez fournie. Nous connaissons de plus, grâce à elle, l'existence d'une mosaïque à petits cubes (opus tessellatum), assez rare en Bretagne, où l'on a utilisé surtout l'opus incertum (placages de calcaire, de schiste, de briques et de marbre).

2/ 1914. Rapport de fouille.

M. Patrick Andre, correspondant de la direction des antiquités historiques pour le Morbihan, a bien voulu rechercher, à ma demande dans les archives de la Société polymathique du Morbihan, d'éventuelles mentions de fouilles aux thermes de Legenese. Il a eu la bonne fortune de découvrir, sous le n° 826, un rapport de fouilles de Z. Le Rouzic, daté de 1914. Nous donnons ci-dessous les indications qui complètent les notes figurant dans le précédent compte-rendu.

La première découverte des thermes de Legenese date bien du 1^{er} janvier 1877. Elle est due à un énorme raz-de-marée qui dévasta toute la côte sud du Morbihan et creva la digue du

Palud devant ce qui est aujourd'hui Carnac-Plage. La mer balaya la dune qui recouvrait la falaise de Legenèse et fit apparaître, près et à l'ouest de la fontaine, quelques pans de murs en petit appareil avec des débris de briques à rebords. Les premières fouilles eurent lieu au printemps 1878 sous la direction de M. Cisterne de Veilles, en évinçant, semble-t-il, J. Miln qui s'était intéressé aux lieux dès 1877. Les fouilleurs mirent au jour, sur la pointe même, un four de potier (1), et s'attaquèrent à la partie sud-est du bâtiment des thermes. Les fouilles furent menées sans soins ni méthode ; aucun rapport ne fut rédigé ; quelques pièces de monnaie découvertes furent offertes au Musée de Carnac, alors placé dans un cabinet de la mairie.

Par la suite, aucune mesure de conservation ne fut prise et le sable recouvrit à nouveau les ruines. Pendant l'hiver 1914, Z. Le Rouzic rouvrit le chantier. Il note avec étonnement la hauteur conservée des murs : de 1,60 à 1,80 m de haut (2).

La chambre I, au nord-ouest (cf plan fig. 1), est ainsi décrite : dimensions = 2,80 x 2,95 m. Séparée de la chambre II, au sud, par un muret de 0,40 m d'épaisseur, avec un passage au centre de 0,54 m de largeur. Sol de sable. Z. Le Rouzic émet l'hypothèse que la salle était jadis pavée d'une mosaïque en marbre blanc avec décors en marbre bleu car un de ses amis, Félix Quinquarlet, y avait ramassé, lors des fouilles précédentes, des fragments placés au Musée de Carnac. (3).

La seconde chambre au sud-ouest mesure 2,80 x 3,75 m. Elle montre, sur un sol de ciment et de briques pilées recouvert d'un enduit blanc, les restes de trente piliers en briques de 0,20 x 0,21 x 0,04 m, séparés par des intervalles de 0,25 x 0,33 m. Ils sont placés le long des murs et au centre. Le passage entre les chambres I et II est prolongé par deux murets continus sur un mètre environ. La chambre II est séparée de la chambre III par un muret de 0,40 m ayant également un passage central de 0,48 m.

Les murs extérieurs des chambres I et II mesurent 1,80 m et 2,00 m sur 0,60 m de largeur.

La chambre III a 2,97 m x 2,70 m. Le parquet, au même niveau que celui de la chambre II, dispose également d'un système d'hypocauste.

La chambre IV, au centre-nord, est surélevée de 0,82 m par rapport aux précédentes. Elle mesure 4 m x 2,80 m. Le parquet en ciment et briques pilées, est recouvert d'un enduit rouge en bon état. Le passage entre la chambre IV et la chambre III est conservé. Il mesure 1 m de largeur (4).

Un autre seuil, de 0,40 m (5) reliait IV à V.

Z. Le Rouzic nomme la chambre V "baptisterium". Cela prouve qu'il en avait compris l'utilisation : c'est la piscine froide. Elle mesure 2,50 x 1,50 m et elle est, par rapport à la chambre IV, en contrebas de 0,80 m. Elle forme une excroissance au nord du bâtiment. Le parquet, détérioré, est formé de ciment et de briques pilées. Ses murs étaient enduits d'un ciment rouge, peint en rouge vif (6).

Dans l'angle nord-est de la chambre IV, un conduit communiquait avec l'extérieur (7).

La chambre VI, dans l'angle nord-est, de 3 x 2,80 m, est en contrebas de 0,20 m par rapport à la quatrième salle. Son parquet est formé de sable et de mortier dont une partie a été ravagée par un feu violent.

La chambre VII au sud-est, est en contrebas de 0,30 m de celui de la chambre VI.

La chambre VIII se trouve au même niveau que la chambre VII et mesure 3 x 2 m.

Les observations sur les chambres VII et VIII sont moins précises car elles ont été détruites par les premiers explorateurs. La photographie montre en effet que les murs extérieurs ont été rasés dans l'angle sud-est.

Z. Le Rouzic note enfin que toutes les murailles sont construites en petit appareil et recouvertes d'une couche d'enduit rouge peint en rouge vif (8).

Z. Le Rouzic mentionne également avoir creusé un puisard dans la chambre VIII pour drainer l'eau qui stagnait dans les chambres II et III.

Monnaies découvertes :

Un sesterce de Faustine et un sesterce d'Alexandre Sévère. Des antoniniani de Gallien : 6, Valérien jeune : 1, Valérien fils : 1, Victorin : 3, Claude II : 3, Tetricus père : 1 ; un petit bronze de Constantin I (9).

Autres découvertes :

poterie sigillée, deux rondelles en brique creuse, une tige de fer de 0,18 m de long (NDLR : crampon de tubulus), des quantités de fragments de briques creuses (NDLR : tubuli) ; trois briques avec empreintes de pattes de chien, brique avec empreinte de sandale à clous, fragment de marbre blanc, de dalles en schiste dont certaines à grenats, etc...

CONCLUSION : Les thermes de Legenèse font partie des petits établissements thermaux dépendant d'habitations de dimensions moyennes. La présence d'une mosaïque indique cependant un luxe certain.

NOTES :

- (1) NDLR : était-ce vraiment un four de potier ? n'était-ce pas, plus vraisemblablement, en cet endroit, un four à augets ?
- (2) Les conditions de cette fouille rappellent celles que la Direction des antiquités a connues sur le site du Hogolo en Pléstin-lès-Grèves où les murs, protégés par le sable dunaire, atteignaient des dimensions identiques, voire supérieures.
- (3) Nous avouons notre scepticisme au sujet de cette mosaïque placée à cet endroit. La chambre I pourrait être le foyer (praefurnium) des thermes, ce qui expliquerait l'absence d'hypocauste. Et on ne voit pas de mosaïque dans un praefurnium. Par ailleurs la photographie jointe au rapport de Z. Le Rouzic, datée de 1914, montrant l'ensemble des thermes dégagés, aux

murs soigneusement recouverts d'une chape de ciment frais, met en évidence que les murailles ouest et sud ont conservé toute leur hauteur et qu'il n'y a pas d'emplacement pour un praefurnium extérieur.

(4) Il y avait donc une communication logique entre III et IV, entre la salle froide (frigidarium) et la salle tiède (tepidarium), à l'aller et au retour de la séquence thermique.

(5) Le rapport mentionne cette largeur, mais le plan joint, selon l'échelle, dessine un seuil de 1,80 m, plus plausible.

(6) On notera ici une contradiction : Z. Le Rouzic ne signale pas en 1914, la mosaïque aux dauphines dont il note l'existence en 1932. A-t-il compris que les fragments de mosaïque prélevés en I provenaient en réalité de V ?

(7) Il s'agit certainement d'un conduit amenant l'eau à la piscine froide. La conservation exceptionnelle des murs sur une bonne hauteur permet des observations impossibles ailleurs. Ce fut le cas récemment au Hogolo en Pléstin-lès-Grèves (C.-du-N.). De nombreuses structures ont dû échapper à l'œil pourtant vigilant de Le Rouzic.

(8) Cette indication ne semble rapportée pour la première fois en Armorique.

(9) Cette répartition plaide en faveur de la chronologie suivante : occupation aux IIe/IIIe siècles, destruction vers 275, réoccupation sporadique au début du IVe siècle.

3/ Investigations au Musée de Carnac.

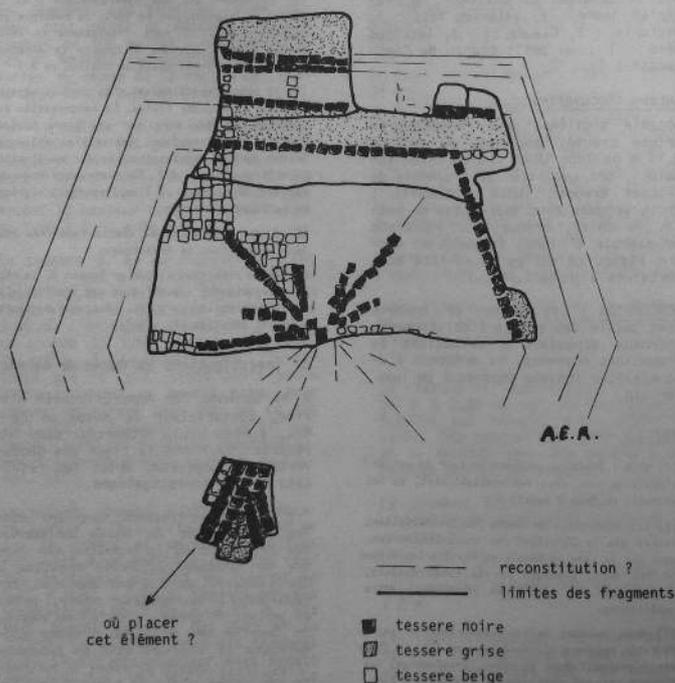
A ma demande, Mme Anne-Elisabeth Riskine, conservateur du Musée de Carnac, a bien voulu rechercher dans les réserves du Musée la trace des découvertes de Legenèse. Voici les résultats de ses investigations :

"Il y a effectivement toujours dans les collections du Musée de Carnac des fragments de la mosaïque des thermes de Legenèse... Cette mosaïque a des tessères de 1,5 cm environ, irrégulières, de couleur crème, gris et noir. D'après ce qu'il en reste, on imagine une mosaïque à décor géométrique et stylisé dans un hexagone (fig. 2)... quant au site, il ne reste pas grand chose de visible actuellement. Le chemin de douanier qui passait de nos jours a été élargi : les temples érodent de plus en plus la falaise, d'énormes blocs ont été mis

56 - CARNAC : Bains-romains de Legenese

Fig. 2 : fragments de mosaïque

(col. Musée de Carnac)



par la municipalité pour colmater la partie où les murs étaient visibles. Du chemin du douanier, on aperçoit encore un angle de murs parmi les ronces...

En plus de la mosaïque, le matériel suivant, découvert aux thermes de Kermarie (Legenese), est en dépôt au Musée :

- 1 coupe en sigillée ornée de feuilles d'eau,
- fragments de plat en terre grise commune,
- 3 fragments de bobines d'écartement (système d'évacuation d'air chaud),
- 1 bois de cervidé,
- fragments de poteries grossières et sigillées.

Les 19 monnaies (de Gallien à Constantin), figurant à l'ancien inventaire n'ont pas été retrouvées.

Nous sommes heureux, grâce aux indications ci-dessus, d'avoir mis à la disposition des chercheurs — une synthèse sur les thermes romains d'Armorique serait la bienvenue — un bâtiment thermal supplémentaire.

II - GLANES DANS L'ILE DE HOUAT (Morbihan)

Dans une correspondance avec M. J. Bousquet, datée de 1962, M. G. Bernier donne quelques renseignements intéressants. Il a trouvé, sur une petite île au sud-est de Houat (Baz Tost), un fragment de bord de vase à très belle engobe rouge, que M. Bousquet a identifié comme "un fragment de sigillée de type italien", vraisemblablement d'Arezzo, appartenant à un cratère. Z. Le Rouzic avait déjà mentionné des fragments d'amphores romaines dans la même île, au Mulon.

G. Bernier a également recueilli à Malvant (ou île aux Chevaux) deux fragments d'amphore et un morceau de poterie à engobe de graphite, de type armoricain.

Ces découvertes, bien que difficiles à confirmer aujourd'hui, sont tout à fait plausibles et viennent confirmer le rôle d'étape joué par le chapelet d'îles qui frangent la côte méridionale de l'Armorique (Hoedic, Houat, Belle-Ile, Glenan) lors du développement du commerce méditerranéen en direction du nord-ouest (IIIe-1er siècle avt J.-C.).

III - UN SOUTERRAIN DE L'AGE DU FER à LOCMARIA EN GUIDEL (Morbihan)

Dans une correspondance adressée à M. A. Meynier, qui fut le premier directeur des antiquités historiques en Bretagne, datée du 29 avril 1948, le même G. Bernier signalait la découverte par des ouvriers, dans une carrière de Locmaria Guidel, non loin de la Laïta, de trois chambres souterraines creusées dans la roche en place (granite décomposé). Des débris de poterie et du charbon de bois y auraient été recueillis.

G. Bernier donne un plan sommaire du souterrain, formé de trois salles en enfilade. La seconde mesure 3 x 2 m, la troisième 2,90 x 2 m. La première, qui est peut-être le puits d'accès, était remplie de blocs de pierre aux angles arrondis et de terre. Les poteries et le charbon de bois ont été recueillis sous des blocs anguleux et un amas de terre provenant de la voûte de la deuxième chambre. G. Bernier signale trois qualités de poterie : noire, rouge et grossière. Le dessin qu'il donne d'un fragment de poterie noire vernissée ornée de dessins géométriques ne laisse aucun doute sur l'attribution du souterrain à l'Age du Fer (La Tène). Un croquis de localisation sommaire situe la carrière au sud d'une intersection de routes menant à Locmaria au nord, à Guidel au sud et à la route Lorient/Quimper à l'est, soit près du lieu-dit Saint-Michel ou encore près du Stenco.

PLOUDANIEL (Finistère)
Penfrat. Four romain

Comme il faudra un jour effectuer une synthèse sur les fours (de potiers, de tuilliers, etc.) romains découverts en Bretagne, nous donnons ci-dessous un résumé d'une lettre de M. P.-R. Giot à M. Bousquet, en date du 20 mai 1963. Certains détails, en effet, ne figurent pas dans la courte notice qui a été consacrée dans GALLIA à cette découverte (1).

"La mairie de Ploudaniel m'a averti téléphoniquement de la découverte d'un four antique par M. J.-M. Acquitter au lieu-dit Penfrat.

Penfrat se trouve à la limite sud de la commune, non loin de Landerneau. Les inventaires signalent un peu plus loin, à Penfrat Bihan, un camp avec tuiles romaines ; il a été rasé mais il reste au cadastre un champ circulaire ; d'autre part, il y a quelques années, un cheval est tombé dans un souterrain, sur une autre terre de Penfrat, chez un autre propriétaire. M. Acquitter a fait sa découverte il y a quelques semaines en défrichant une terre qui n'avait jamais été cultivée, sous taillis, et qu'il venait d'acheter... Défrichant le milieu de ce champ au tracteur, il est tombé sur un four enterré, maçonnerie circu-

laire en pierres sèches d'environ 1 m de diamètre, encore haut de 1 m, au fond maçonné d'argile. Celle-ci comme les pierres, était cuite, carbonisée ou oxydée selon les endroits. Dans le four, il y avait des morceaux de tuiles à rebord et des tessons de céramique gallo-romaine grise et épaisse (dont un morceau de panse à décor ondulé). Le four était précédé d'un conduit formé de pierres verticales sur les côtés (deux grandes d'un des côtés) de 1,50 m de long, d'un diamètre de 0,40 m environ. L'intérieur de toute cette structure contenait pas mal de braies. Il est probable que l'utilisation était culinaire".

Nous sommes moins certain que M. Giot de l'utilisation culinaire de ce four, dont les dimensions rappellent celles des fours de potiers de Guernévan en Glomel (C.-du-N.) (2).

NOTES :

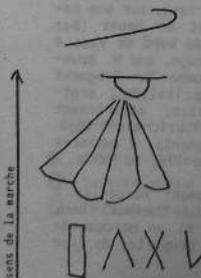
(1) Cf. GALLIA, Chronique du directeur de la circonscription de Bretagne, J. Bousquet, directeur, t. XXI, 1963, p. 430-431.

(2) Cf. Archéologie en Bretagne, N° 28, 4e trim. 1980, p. 35-37.

(suite de la p. 10)

seurs piliers de dolmens, bien gravés dans la pierre. C'est le cas de Rostudel.

Il faut donc l'interpréter comme ceci :



C'est le schéma de l'itinéraire qui conduit à Lost March.

suite p. 42

MONNAIES IBERO-ROMAINES DECOUVERTES A RENNES

au XIXe SIECLE

par Jean-Claude RICHARD
chargé de recherche au C.N.R.S.

Parmi les monnaies qui ont été trouvées à Rennes, dans la Vilaine, au cours de la première moitié du XIXe siècle, un certain nombre relève des séries hispaniques. C'est à A. Toulmouche (1) que nous devons de connaître 8 émissions (2) qui sont issues de Celsa, Caesaraugusta, Cascantum, Calagurris (3), Romula, Bilbilis, Turasio et Irippa. Mais A. Toulmouche ne précise pas, pour chaque exemplaire décrit, s'il y avait une ou plusieurs monnaies : il indique seulement (4) "à peine en compte-t-on huit à douze pour les plus communes et deux à trois pour les autres". Le nombre auquel nous parvenons, en comptant un exemplaire par description, est de dix-neuf monnaies mais il y a tout lieu de penser qu'en réalité l'ensemble hispanique était plus important (5).

CELSA (Velilla del Ebro, province de Zaragoza).

As d'Auguste. Tête laurée à droite, AVGVSTVS DIVI F. R/Taureau à droite, II VIR et L BACCIO MAN FESTO ; derrière : C.V.I.CEL (V.161-2 ; Calico n° 433 ; Villaronga, p. 260, n° 959 (6)).

As d'Auguste. Tête laurée à droite, AVGVSTVS DIVI F. R/Taureau à droite, II VIR et L SVRA L BUCCO ; derrière : C.V.I.CEL (V.160-12 ; Calico n° 431 ; Villaronga, p. 260, n° 56).

CAESARAUGVSTA (Zaragoza)

Dupondius d'Auguste, Auguste, Caius et Lucius sur des cippes, autour IMP AVG / C CAESAR / L CAESAR COS DES. R/ Trois enseignes militaires, II VIR / CN DOM AMPIAN/C VET LANCIA/ et CAESAR AVGVSTA (V.148-11 ; Villaronga p. 263, n° 981).

As d'Auguste. Tête laurée à droite, AVGVSTVS DIVI F DVS XI DES XII PON - MAX. R/Personnage conduisant deux boeufs attelés à gauche ; CAESAR AVGVSTA/ II VIR/ C ALLARIO T VERRIO (V. 148-5 ; Villaronga, p. 262 ; 6 avt. J.-C.).

As de Germanicus frappé sous Caligula. Tête à gauche, GERMANICVS CAESAR / C CAESARIS PATER. R/ Au centre : C C A ; autour : SCIPIONE ET MONTANO II VIR (V. 153-8 ; Villaronga, p. 292, n° 1125).

As de Tibère. Tête laurée à gauche, TI CAESAR DIVI AVGVSTI F AVGVSTVS. R/ Deux boeufs attelés ; au-dessus : C C A ; au-dessous et autour : II VIR M CATO L VETTIACVS (V. 150-12 ou 151-2 ; Calico n° 1083-1084 ; Villaronga, p. 284, n° 1093).

As de Caligula. Tête à gauche, C CAESAR AVG GERMANICVS IMP. R/Personnage conduisant deux boeufs attelés à une charrie ; au-dessus : C C A ; au-dessous et autour : II VIR LICINIANO ET GERMANO (V.154-6 ; Calico n° 1102-1104 ; Villaronga, p. 294).

As d'Auguste. "Tête d'Auguste, autour CAESAR AVGVSTA. R/Deux taureaux sous le joug". La description n'est pas suffisante et il peut s'agir d'une monnaie proche de la monnaie suivante.

As d'Auguste. Tête à droite, AVGVSTVS DIVI F. R/Attelage de boeufs à droite conduit par un personnage ; MAN KAVINIO ITER L ITIIO II VIR ; au-dessus : CAESAR AVGVSTA (V. 148-1 ou 2 ; Calico n° 1063-1064 ; Villaronga, p. 262, n° 979).

As de Tibère. Tête laurée à droite, TI CAESAR DIVI AVGVSTI F AVGVSTVS. R/ Livie assise à droite, IVLIA AVGV-

STA ; à l'exergue : C C A (V. 152-3 ; Calico n° 1091, Villaronga, p. 279, n° 1069).

CASCANTUM (Cascante, province de Navarra)

La description du droit de la première monnaie ne correspond pas avec celle du revers, et il est probable qu'il y a eu, ici, une confusion. Il est possible de proposer pour ces deux, trois (ou davantage ?) exemplaires le texte suivant :

As de Tibère. Tête laurée, TI CAESAR DIVI AVG F AVGSTVS. R/ Un taureau à droite ; au-dessus : MVNICIP, à l'exergue : CASCANTVM (V. 161-1 ; Calico n° 211-216 — ce dernier exemplaire porte, en contremarque, une tête d'aigle comme un des exemplaires signalés par Toulmouche — ; Villaronga, p. 285, n° 1099).

CALAGURRIS (Calahorra, province de Logrono)

As d'Auguste. Tête à droite, derrière : II VIR ; devant : MVN CAL. R/ Un taureau à droite ; au-dessus : Q ANTONI ; à l'exergue : L. FABI (V. 158-2 ; Calico n° 224 ; Villaronga, p. 245, n° 906).

ROMULA (Séville)

Dupondius d'Auguste. Tête radiée à droite, devant, un foudre ; PERM DIVI AVG COL ROM. R/ Tête de Livie à gauche reposant sur un globe, un croissant au-dessus ; IVLIA AVGVSTA GENETRIX ORBIS (V. 167-2 ; Calico n° 1030-1032 ; Villaronga p. 275, n° 1060).

BILBILIS (Calatayud, province de Zaragoza)

As d'Auguste. Tête à droite, AVGVSTVS DIVI F. R/ Un cavalier à droite, la lance en arrêt ; à l'exergue : BILBILIS (V. 138-7 ou 8 ; Calico n° 158 ; Villaronga, p. 260, n° 963).

As d'Auguste. Tête laurée à droite, AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE. R/ Couronne au centre de laquelle se lit : II VIR ; autour : MVN AVGVSTA BILBILIS et L. COR CALDO L SEMP RVTILO (V. 139-4 ; Calico n° 160 ; Villaronga, p. 260).

As d'Auguste. La description est erronée (V. 139-1,2,4 ?).

TURASIO (Tarazona, province de Zaragoza)

As de Tibère. Tête à droite, TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS. R/ Couronne de laurier, au centre : II VIR ; autour : MAN SVLP LVCAN M SEMP FRONT MVN TURIASO (V. 156-6 ou 7 ; Calico n° 1222 ; Villaronga, p. 283).

TRIPPO (province de Séville)

As d'Auguste. Tête nue à droite, devant : TRIPPO. R/ Une femme assise à gauche tenant de la main droite une pomme de pin et, de la gauche, une corne d'abondance (V. 110-1 à 3 ; Calico n° 932-937 ; Villaronga, p. 234, n° 859).

---:---:---

Il serait tout à fait hasardeux de vouloir tirer des conclusions qui se fonderaient sur dix neuf monnaies de bronze et nous pouvons présenter seulement quelques remarques. A l'exception de deux exemplaires qui ont été frappés dans la province de Séville, toutes les autres monnaies proviennent du nord de la Péninsule ibérique et se situent au début du Haut Empire, d'Auguste à Caligula. Les découvertes de monnaies hispaniques en Gaule ne sont pas rares bien qu'elles soient, de façon "normale", plus abondantes dans la moitié Sud du pays (7). De façon tout aussi parallèle, on dispose, en Espagne, de découvertes de monnaies frappées en Gaule ce qui montre bien les relations suivies entre les deux pays (8). En fait, il serait faux d'en conclure à des relations commerciales directes et, pour notre part, nous préférons y voir le

signe de mouvements humains importants, de part et d'autre des Pyrénées. Il y a là une constante de l'histoire de l'Ouest et du Sud-Ouest de la Gaule et il serait opportun qu'une enquête systématique soit conduite, à Rennes et dans toute la Bretagne, pour recenser le plus grand nombre possible de monnaies frappées dans la Péninsule Ibérique ; les découvertes signalées par A. Toulmouche constituent donc un point de départ qui sera rapidement, nous en sommes certains, très largement dépassé.

NOTES

(1) A. Toulmouche, Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes comprenant l'étude des voies qui partaient de cette Cité et de leur parcours, précédée de recherches sur les monnaies et antiquités trouvées dans les fouilles de la Vilaine pendant les années 1841-1848, Rennes, 1847.

(2) Le chapitre sur les "Monnaies coloniales" (p. 96-102) réunit douze émissions dont celle de Nîmes (p. 98) mais aussi celles qui ont été attribuées à l'Espagne et qu'il convient de rendre à la Gaule : Valence (p. 98) dont les monnaies relèvent de Vienne (M. de la Tour, Atlas de monnaies gauloises, Paris, 1892, pl. VII) et Sybaris (p. 99) dont les exemplaires appartiennent à Lyon (M. de la Tour, op. cit., pl. VII). Enfin, l'exemplaire donné à la "Colonia Segobriga (Ségorbe)" (p. 102) ne correspond pas aux frappes de cette émission et la description ne permet pas une nouvelle attribution.

(3) A. Toulmouche, op. cit., p. 101, propose une émission de la "Colonia Munda (Marbella)" mais il s'agit, en réalité, d'une émission de Calagurris.

(4) A. Toulmouche, op. cit., p. 97.

(5) Nous adressons nos remerciements à M. L. Villaronga qui a bien voulu nous apporter toute son aide pour les identifications et à M. R. Sanquer qui a insisté amicalement auprès de nous pour la réalisation de cette étude.

(6) Nous avons volontairement réduit nos références à : A. Vives y Escudero, La moneda hispanica, Madrid, 1926. (= V. suivi de deux numéros, le premier correspondant au numéro de la planche, le second à celui de la monnaie illustrée) ; X. et F. Calico, Catálogo de monedas antiguas de Hispania, Barcelona, 1979 (il s'agit du catalogue d'une vente publique des 18/19 juin 1979 qui offre de très bonnes photographies directes, soit : Calico n° ...) ; L. Villaronga, Numismática antigua de Hispania, Barcelona, 1979 (= Villaronga, p. ... n° ...) qui est l'ouvrage le plus récent et qui permet de retrouver l'ensemble de la bibliographie.

Nous suivons, pour ce catalogue, l'ordre du texte de Toulmouche après élimination de Nîmes, Valence, Sybaris et Segobriga.

(7) J.-C. Richard, Les découvertes de monnaies antiques de la Péninsule Ibérique dans le sud de la France, Numisma, 23-24, 1973-1974, p. 195-200 ; L. Chabot, Monnaies ibériques autour de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), Cahiers Numismatiques, 12, 1976, n° 49, p. 51-56 ; F. Casado et J.-C. Richard, Une monnaie Ibérique d'Ilduro "à l'oreille" aux environs de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence, Bouches-du-Rhône), Cahiers Numismatiques, 17, 1980, n° 63, p. 15-17.

(8) J.-C. Richard, Monnaies gauloises du Cabinet Numismatique de Catalogne, contribution à l'étude de la circulation monétaire dans la Péninsule Ibérique antérieurement à l'époque d'Auguste, Mélanges de la Casa de Velázquez, 8, 1972, p. 51-87 ; et Monedas de la Galla y Renana-Republicanas del Museo Arqueológico Provincial de Tarragona, Acta Numismatica, 7, 1977, p. 71-88.

On trouvera dans ces deux publications, des exemplaires de statères corinthiens qui ont été découverts en Catalogne Sud : L. Richard, Monnaies corinthiennes en Espagne, Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, 102, 1973, p. 157-159.

QUELQUES ENFOUISSEMENTS MONÉTAIRES D'ÉPOQUE ROMAINE
 ANCIENNEMENT DÉCOUVERTS DANS LE FINISTÈRE

Patrick GALLIOU

Quelques renseignements inédits, récemment recueillis, nous ont permis de connaître l'existence d'enfouissements monétaires anciennement mis au jour dans le Finistère, et malheureusement presque entièrement dispersés.

1/ CARHAIX :

Nous devons à l'obligeance d'un carhaisien dont nous taïrons le nom l'indication d'une découverte faite à Carhaix dans les années 30. Au cours de travaux menés sur la place du champ de bataille (l'actuelle place de la Tour d'Auvergne), à proximité de la poste, on aurait mis au jour, à 1,20 m de profondeur, un mur auprès duquel était une amphore contenant un bon nombre de monnaies de bronze de la taille d'une pièce de 5 F (il s'agit très probablement de sesterces). Nous n'avons pu récupérer aucune des monnaies de cet enfouissement.

2/ PLOUGASTEL :

Sur les rives de l'Elorn, au pied du pont de Plougastel, des plongeurs auraient découvert vers 1950 un certain nombre de monnaies romaines en or. Les plongeurs craignant de se les voir confisquer par les autorités, les confièrent à un prothésiste brestois qui les fit fondre. Il n'en existe aucune description.

3/ SUD-FINISTÈRE :

Je dois à l'obligeance d'Yves Ménez la communication de cinq monnaies provenant d'un enfouissement du Bas-Empire anciennement découvert dans le sud du Finistère, entre Quimper et Quimperlé, sans que l'enquête menée nous permette de situer la trouvaille avec plus de précision ou d'en connaître les circonstances exactes.

1) D: CONSTAN - TINOPOLIS.
 Buste de Constantinople drapé, cuirassé et casqué à gauche.

R: Victoire à gauche sur une proue de navire. A l'exergue : TRP (?).
 Follis. Atelier de Trèves. A.D. 330-335. L.R.B.C. n° 59. Poids :

2) Même type, mais TRP* à l'exergue.
 Follis. Atelier de Trèves. A.D. 330-335. L.R.B.C. n° 71. Poids :

3) Même type, exergue illisible.
 Poids :

4) D: CONSTANTINVS.IVN.NOB.C.
 Buste lauré et cuirassé de Constantin II à droite.

R: GLOR - IA. EXERC -ITVS. TRP* à l'exergue.
 Deux soldats se faisant face ; entre eux, deux étendards.

Follis. Atelier de Trèves. A.D. 330-335. L.R.B.C. n° 68. Poids :

5) D: VRBS - ROMA.
 Buste de Rome casquée et cuirassée à gauche.

R: La Louve romaine et les jumeaux ; au-dessus, couronne entre deux étoiles. A l'exergue : TRP.
 Follis. Atelier de Trèves. A.D. 330-335. L.R.B.C., n° 76. Poids :

Ces quelques monnaies nous donnent à penser que l'enfouissement dont elles proviennent peut être daté de la première moitié du IV^e siècle.

NOTE SUR UN FRAGMENT DE DEPOT MONÉTAIRE

EXHUME AU SIÈCLE DERNIER à MOGUÉRIEC en ~~1930~~ (Finistère)

par G. COLLIN

Mme du Roscoat, de Niaflès (Mayenne), détiend de son grand-père des monnaies d'époque romaine trouvées en 1851 dans la commune de Sibiril (Finistère). Elles faisaient partie d'un dépôt dont on ignore l'importance et l'amplitude chronologique des éléments, sorti de terre au lieu-dit "Mogueriec" par des ouvriers chargés de la mise en place d'une ligne de chemin de fer secondaire qui traversait des terrains appartenant à la famille (1).

Le propriétaire des lieux, informé de l'événement dans les jours qui ont suivi, a pratiqué quelques recherches à l'endroit présumé, sans rien y retrouver...

Deux pièces — des antoniniani, d'une belle conservation — sur les trois qui lui avaient été remises sont aujourd'hui conservées par les descendants ; elles sont accompagnées d'une note manuscrite rédigée à l'époque de la découverte, qui en donne un bref descriptif, et où l'on peut lire entre autre : "(...) il est assez naturel que ces médailles qui ont été trouvées sur la côte de Léon, dans un lieu appelé Mogueriec, soient de même époque que celles qu'on trouva dans les fondements des murs de défense de la ville de Morlaix. Il est probable que sur ce point de Mogueriec, des Romains avaient construit un poste pour la défense de la côte dans le temps où les Barbares du nord commençaient à attaquer et piller les côtes de la Gaule (...)".

Elles figurent dans l'inventaire dressé ci-dessous, avec quelques autres trouvées isolément sur la commune de Sibiril, et également propriété de Mme du Roscoat.

VALÉRIEN

La légende du droit aurait été la suivante : VALERIANVS IMP LIC AVG (!) ("Donné au fermier").

GALLIEN

GALLIENVS P F AVG, buste cuirassé de face, tête radiée à gauche, la lance dans la main droite ; avec la gauche, non visible, il tient un bouclier avec la tête de Méduse. Un des 2 cordons tombe sur la nuque.

B/ GERMANICUS MAX V trophée ; à droite et à gauche, 2 Germains prisonniers, assis les mains liés dans le dos.
 2,51 g Antoninien. Cologne, n° d'émission : 257-258 Elmer 40.

SALONINE

SALONINA AVG buste à droite, drapé et diadémé, sur un croissant.

R/ PVDICITIA AVG Pudicitia assise à gauche levant son voile et tenant un sceptre. A l'exergue, VI.
 3,46 g Antoninien. Rome, 14^e émission (dite des figures assises) : 264 ou 260.
 (RIC, V-1, n° 25, p. 194 ; G6bl, p. 14, ne connaissent que la légende PVDICITIA).

AUTRES PIÈCES PROVENANT DE SIBIRIL :

- Imitation d'un radié de Tetricus ;
- Follis réduit au nom de Constantin [type VICTORIAE LAETAE PRINC PERP PTR ; Trèves : 318-319] ;
- Féodale (indéterminée) ;
- Double tournois (Louis XIII ?).

(1) L. PAPE, dans sa thèse sur la civitas des Osismes, signale des tegulae à Mogueriec en Sibiril. Nous tenons d'un habitant de la commune, M. Arène Prigent, que vers 1930 des monnaies de circulation furent exhumées dans le village même (S.O.A.R.).

Archéologie en Bretagne a déjà publié :

- Supplément n° 1 : LA SIGILLÉE DÉCORÉE DE KERILLEN EN PLOUVENTER (Finistère)
 par P. GALLIOU et R. SANQUER. Prix = 20 F + 5 F de port
- Supplément n° 2 : LA CIVILISATION DES RIEDONES, par A.-M. ROUANET-LIESENFELT
 et alia. Prix 80 F + 10 F de port.
- Supplément n° 3 : LES VENETES D'ARMORIQUE, par Pierre MERLAT, avec des mises
 à jour de P.-R. GIOT (Age du Fer) et P. ANDRE (Epoque romaine)
 Prix : 70 F + 8 F de port.
- Supplément n° 4 : LES AMPHORES TARDO-REPUBLICAINES DÉCOUVERTES DANS L'OUEST
 DE LA FRANCE ET LES IMPORTATIONS DE VINS ITALIENS A LA FIN
 DE L'AGE DU FER, par P. GALLIOU. Prix : 60 F + 8 F de port.

Prochaines publications prévues :

LES AMPHORES DU DEPARTEMENT DU FINISTERE
 LES AMPHORES DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN
 LES AMPHORES DU DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD
 LES AMPHORES DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
 LES AMPHORES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
 LES AMPHORES DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
 LES AMPHORES DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
 LES AMPHORES DRESSSEL 2-4 DE L'OUEST DE LA GAULE
 LES AMPHORES PASCUAL I DE L'OUEST DE LA GAULE
 LES AMPHORES DRESSSEL 9-13 DE L'OUEST DE LA GAULE
 LES AMPHORES DRESSSEL 20 DE L'OUEST DE LA GAULE
 LES AMPHORES SUD-GAULOISES DE L'OUEST DE LA GAULE
 etc...

BULLETIN DE COMMANDE

Nom :

Adresse

déclare commander le(s) volume(s) suivant(s) :

- supplément n° 1 : La Sigillée de Kérlenn en Plouventer 20 F + 5 F
 - supplément n° 2 : La Civilisation des Riedones 80 F + 10 F
 - supplément n° 3 : Les Vénètes d'Armorique 70 F + 8 F
 - supplément n° 4 : Les Amphores tardo-républicaines 60 F + 8 F

TOTAL

et verse la somme correspondante de :
 à ARCHEOLOGIE EN BRETAGNE, B.P. 813, F 29279 BREST CEDEX (C.C.P. 1118 71 M RENNES)

LE TRESOR MEDIEVAL de PLOURIVO (Côtes-du-Nord)

Michel DHENIN

Au printemps 1980, au cours de la bours, un cultivateur de Traou'land en Lancerf, commune de Plourivo, mit au jour un vase de terre rougeâtre à col évasé contenant plus de 2000 monnaies du XIIIe siècle. L'évocation à la télévision du trésor de Moncontour (Archéologie en Bretagne, n° 29, 1er trim. 1981, pp. 46-47) les incita à confier cet ensemble au Docteur G. Jouve, correspondant des Antiquités historiques de Bretagne, dont l'intervention avait permis l'étude du trésor de Moncontour. Le trésor de Plourivo fut déposé en décembre 1980 au Cabinet des Médailles par M. R. Sanquer.

Il comprend 2427 deniers, dont 57 % de monnaies bretonnes, 39 % de deniers tournois et 4 % de deniers mannois ; un seul denier a une origine lointaine, celui de Valence.

Les monnaies royales représentent près de 24 % de cet ensemble, ce qui est beaucoup plus que dans le trésor de Moncontour (4 % seulement) et témoigne de la plus grande pénétration de la monnaie royale dans la circulation monétaire bretonne, ceci d'autant plus que Plourivo est situé plus à l'ouest que Moncontour.

Les monnaies bretonnes se répartissent inégalement entre les ateliers

de Guingamp (1 %), Rennes (19 %) et Nantes (36 %) ; tandis que dans le trésor de Moncontour l'atelier de Rennes prédominait nettement (64 %), c'est ici celui de Nantes ; ce fait est-il dû à un plus grand éloignement géographique de Rennes ou a-t-il des causes de caractère chronologique ?

De ce point de vue, ce trésor est bien groupé dans le temps : les monnaies royales appartiennent au règne de Philippe Auguste (1180-1223) et à ceux de Louis VIII (1223-1226) et Louis IX (1226-1270). Les deniers anonymes de Saint-Martin de Tours, du Mans, de Vendôme et de Valence ne peuvent être datés précisément. Un denier de Vendôme est de Jean IV (1218-1239) et un denier de Châteaudun est attribué à Geoffroi V (1235-?). Les monnaies bretonnes sont anonymes et datables de la période 1213-1250, les pièces de Guingamp pouvant être datées plus précisément : 1223-1250. L'abandon du trésor est donc postérieur à 1235 et antérieur à 1250, date à laquelle on situe, au plus tard, l'apparition du denier à l'écu de Jean Ier de Bretagne. La présence d'une monnaie de Jean IV de Vendôme et non de son successeur Pierre de Montoire (1239-1249) peut inciter à placer l'abandon entre 1235 et 1240, mais cela est peu assuré.

MONNAIES ROYALES :

<u>Philippe II (1180-1223)</u>		
Denier de Bretagne L 177 (2 ex)		
PHILIPVS REX Croix		+DVX BRITANIE Croix ancrée
Denier de Saint-Martin de Tours L 193 (125 ex)		
PHILIPVS REX Croix		SCS MARTINVS Châtel
Denier de Tours L 194 (10 ex)		
PHILIPVS REX Croix		TYRONVS CIVI Châtel

Louis VIII (1223-1226) ou Louis IX (1226-1270)
Denier tournois L 195 (440 ex)
+LVDOVICVS Rex Croix TVRONVS CIVI Châtel

MONNAIES FEODALES :

Touraine :
Denier de Saint-Martin de Tours PA XXI, 12/16 (376 ex)
+SCS MARTINVS Châtel +TVRONVS CIVI Croix

Maine :
Denier du Mans PA XXIV, 14 et sq. (92 ex)
+ COMES CENOMANIS Monogramme +SIGRVM DEI VIVI Croix cantonnée
d'A et u et de deux besants

Vendôme :
Denier anonyme PA XXXVI, 7 (1 ex)
+ VIDOCINENSIS Croix S/S Châtel ; fleuron au centre ;
croix au dessus ; lis de chaque côté.

Jean IV (1218-1239)
Denier au type tournois PA XXXVI, 15 (1 ex)
IOHAN COMES Châtel ; fleuron au centre + VIDOCINENSIS Croix cantonnée
d'un besant au 2.

Châteaudun :
Geoffroi V (1235-?)
Denier au type tournois PA XXXVIII, 10 (1 ex)
GAYFRID' Châtel ; lis au centre + CASTRVM DVNI Croix

Valence :
Denier anonyme PA CII, 19 (1 ex)
+ VRBS VALENTIAI "Ange" de face + S' APOLLINARS Croix cantonnée
d'un anneau au 4.

Bretagne :
Denier de Guingamp Bigot VIII bis, 11 (1 ex)
+ STEPHAN COM Croix + GVINGANP Tête à droite
Denier de Guingamp Bigot VIII bis, 15 (1 ex)
+ DVX BRITANIE Croix ancrée + STEPHAN COM Croix
Denier de Guingamp Bigot VIII bis, 17 (12 ex)
+ DVX BRITANIE Croix ancrée + GVINGANPIS Croix
Denier de Guingamp Bigot VIII bis, 16 (17 ex)
+ DVX BRITANIE Croix ancrée + GVINGANP Croix
Denier de Nantes Bigot VIII, 1-5 (881 ex)
+ DVX BRITANIE Croix ancrée + NANTIS CIVI Croix
Denier de Rennes Bigot VIII, 6-8 (451 ex)
+ DVX BRITANIE Croix ancrée + REDONIS CIVI Croix
Deniers bretons indéterminés (15 ex)

QUATRE URNES CINÉRAIRES de la NECROPOLE

de QUIMPER (Finistère)

par Charles-Tanguy LE ROUX et Patrick GALLIOU

L'ouverture de lotissements sur les pentes du Frugy, au début des années cinquante, amena la découverte d'éléments importants de la nécropole (ou d'une des nécropoles) de l'agglomération antique d'Aquilonia (?). En dépit d'une intervention rapide de Pierre Merlat, alors directeur de la circonscription des Antiquités historiques (Merlat, 1953), de très nombreuses urnes, mises au jour lors de travaux de construction ou de jardinage, furent dégagées sans qu'aucune observation scientifique soit possible et disparurent dans des collections privées. C'est chez l'un de ces collectionneurs, habitant aujourd'hui Morlaix, que l'un d'entre nous put voir quatre urnes cinéraires qu'il nous a paru utile de présenter ici. Si ces objets ne présentent guère de caractéristiques particulièrement intéressantes, il est toutefois indéniable que seule une compilation de ces modestes trouvailles nous permettra un jour de mieux connaître cette intéressante nécropole et d'en offrir une publication scientifique.

1/ Petite urne trapue, de forme biconique, à carène très accentuée. La pâte, non lissée, contient un dégraissant de module moyen. Ce type, probablement précoce (première moitié du premier siècle d.n.e. ?) est bien représenté à Quimper, tant dans la nécropole (urnes n° 37, 38, 40 par exemple - Galliou, 1981) que dans les autres sites de la ville. (fig. 1)

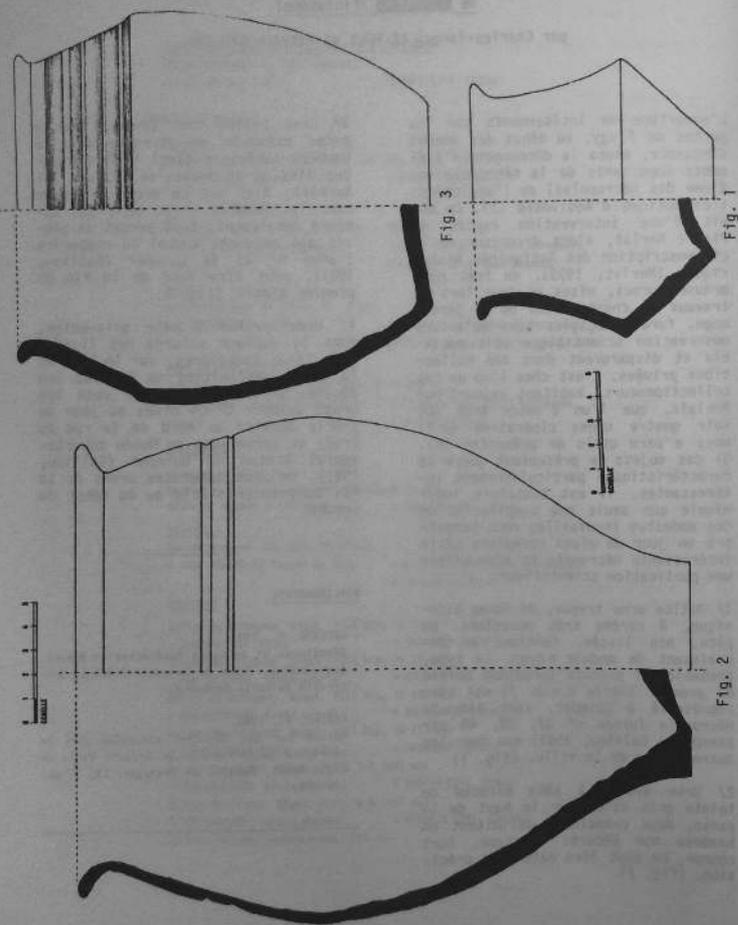
2/ Urne ovoïde à pâte micacée de teinte gris sale. Sur le haut de la panse, deux cannelures délimitent un bandeau non décoré. Ce type, fort commun, ne peut être daté avec précision. (fig. 2).

3/ Urne ovoïde dont le haut de la panse présente un décrochement, le bandeau supérieur étant orné de bandes lissées et brutes de lissage alternées. Bien que ce décor — connu chez les Vénètes — ne soit pas attesté localement, tout permet de penser que ce vase, auquel on comparera l'urne n° 23 de Quimper (Galliou, 1981), peut être daté de la fin du premier siècle. (fig. 3).

4/ Urne ovoïde à pâte gris-beige, dont la surface externe est lissée. Deux fines cannelures, sur le haut de la panse, délimitent un bandeau non décoré. On comparera à ce vase les urnes Quimper 01-04 mises au jour au siècle dernier au nord de la rue du Frugy et conservées au Musée départemental breton de Quimper (Galliou, 1981). On peut dater ces urnes de la fin du premier siècle ou du début du second.

BIBLIOGRAPHIE

- GALLIOU, P., 1981, Sépultures et coutumes funéraires en Armorique romaine, thèse de 3e cycle inédite, Université de Paris-Sorbonne.
- MERLAT, P., 1953, Notice sur les fouilles exécutées dans la nécropole gallo-romaine de Créac'h Maria en Erque-Arzel, Annales de Bretagne, LX, 2, pp. 382-408.



UN NOUVEAU PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN DANS L'EST DE LA BRETAGNE.

Buts, méthodes et premiers résultats.

par Grenville ASTILL et Wendy DAVIES

INTRODUCTION : LE PROJET

Le programme de prospection planifiée que nous mettons en place n'est qu'un élément d'un projet plus important visant à étudier le développement du paysage, la nature de la propriété foncière et les habitats, l'évolution des méthodes agricoles et les changements intervenus dans la relation entre la propriété foncière et les habitats en Bretagne orientale. Notre projet prendra plus particulièrement en compte les modifications ayant eu lieu au cours des deux mille dernières années.

Nous nous attacherons à étudier tout particulièrement les communes de Ruffiac, de Saint-Nicolas-du-Tertre, de Tréal et de Carentoir (arrondissement de Vannes, Morbihan), en examinant de manière beaucoup plus extensive sept autres communes, situées à l'est et à l'ouest du noyau que nous venons de définir ; ceci nous permettra d'élargir notre zone d'étude en y incluant les vallées de l'Oust et de la Vilaine et la zone de partage des eaux qui les sépare (carte A). Ce travail vise à mieux connaître la façon dont l'homme a exploité son environnement dans le nord-ouest de l'Europe et à su organiser ses possibilités productrices, et se propose également d'analyser les changements qui ont affecté ces attitudes au fil des siècles. Il tend donc, en fin de compte, à définir les relations entre les ressources existantes et la survie des populations. Le projet d'étude

que nous mettons en place est fondamentalement pluridisciplinaire et il utilisera tous les renseignements que nous apportent la géologie, la géographie, l'archéologie, les documents anciens et la toponymie. Les périodes historiques offrent, contrairement aux périodes précédentes, un vaste champ de manœuvres au scientifique, en lui permettant de mettre en oeuvre différentes approches méthodologiques, d'exploiter l'ensemble des témoignages et des interactions entre les diverses catégories de documents. La possibilité qui se présente à nous de relier les textes aux témoignages fournis par l'archéologie est particulièrement intéressante et ouvre d'ailleurs d'autres perspectives méthodologiques.

De nombreuses raisons nous ont conduit à choisir la Bretagne comme sujet de notre enquête. Les prospections de terrain sont relativement aisées dans l'est de la région, où les bois sont rares et la plupart des terres labourées. En dépit du remembrement, qui a éliminé de nombreux talus et fossés, le nombre de documents de ce type ayant été préservés de la destruction reste encore élevé, et l'un des rares effets bénéfiques de cette opération a été d'accroître le nombre des documents archéologiques récupérables en surface. On admettra aussi qu'il est urgent d'étudier les vestiges encore en place.

Les documents du Haut Moyen Age concernant cette zone sont, par ailleurs, extrêmement nombreux et il est possible de localiser avec précision les renseignements qu'ils nous fournissent, ceci étant particulièrement rare dans le nord de l'Europe à cette époque. La plupart de ces documents sont les chartes du Cartulaire de Redon, ensemble de textes datant, pour la plupart, du neuvième siècle (de Courson, 1863). On ajoutera à ce premier ensemble divers documents médiévaux et modernes, au nombre desquels se trouvent bien sûr, comme dans la grande majorité des provinces françaises, les cadastres du début du dix-neuvième siècle.

On ne saurait par ailleurs oublier que la Bretagne orientale constitue, d'une certaine manière, une zone frontalière. C'est là, en effet, que se rencontraient, au Haut Moyen Age, ces territoires qu'on qualifie de "celtiques" et de "germaniques" (c'est-à-dire dominé par les Francs), distinction fondamentale qui a continué de conditionner la culture et la langue au cours de périodes plus proches de nous, et de susciter de profonds mouvements politiques, allant de l'émergence d'un Etat breton au neuvième siècle à la naissance d'un puissant courant séparatiste au vingtième siècle. Il convient également de vérifier l'hypothèse selon laquelle chacune de ces régions présentait des structures agraires différentes (Flatras, 1971).

Nous ajouterons enfin que, dans la dernière décennie, de nombreuses recherches ont été engagées en Bretagne, et que ces travaux s'attachent, dans la majorité des cas, à l'étude du Moyen Age breton. Beaucoup de ces projets laissent espérer que se développeront de fructueuses comparaisons et aides réciproques. La plupart des travaux en cours en Bretagne étant consacrés à des catégories spécifiques de monuments et donc à l'étude de sites particuliers, il était nécessaire que fussent élaborées de nouvelles approches plus amples, prenant en compte toute la région afin de relier des sites isolés (1).

L'analyse des documents cadastraux du dix-neuvième siècle est aujourd'hui achevée pour les quatre communes qui sont au centre de notre étude, et il convient de noter qu'elle a fourni les lignes directrices de la prospection de terrain. Ces documents comportent des cartes détaillées de toutes les unités de propriété (y compris les bâtiments habités et inhabités), et de toutes les routes et chemins existant aux environs de 1825 dans chacune de ces communes, ainsi que des relevés mentionnant le détail des droits de propriété, le nom des champs, l'usage qui était fait des terres ainsi répertoriées, la qualité de la terre et les conséquences fiscales qui en découlent. Les cartes étant tracées à grande échelle et les documents étant fort complets, il est possible de déterminer la position des habitats (y compris ceux qui avaient été abandonnés mais restaient encore debout), de définir la nature de la végétation et de préciser les limites entre parcelles dans l'ensemble de ces quatre communes, en bref d'obtenir une image complète du paysage et de l'habitat au début du dix-neuvième siècle. Ceci est capital pour notre étude, les techniques agricoles modernes et en particulier l'utilisation d'engrais et de machines ayant fondamentalement transformé le paysage au cours du vingtième siècle. On constate ainsi que la surface des terres cultivées a considérablement augmenté, et que la proportion des zones disponibles aujourd'hui utilisées par l'agriculture a fortement progressé. Les documents cadastraux permettent donc de localiser des habitats du début du dix-neuvième siècle ayant aujourd'hui disparu, comme à La Nouette (com. de Ruffiac) ; l'absence de renseignements signale, au contraire, les créations récentes, comme à La Marche (com. de Tréal), et la comparaison de ces cadastres avec leurs équivalents contemporains révèle le déplacement des centres habités — on voit ainsi que le village moderne de Tréal occupe aujourd'hui le site du hameau de la Ville Lio, le village de Tréal tel qu'il apparaît sur les cadastres du début du siècle dernier étant maintenant dépeuplé et connu sous le nom de Vieux-Bourg. Les

documents que nous avons examinés nous autorisent à distinguer divers types d'habitats qui varient en taille, en forme et en plan général.

L'étude du mode d'exploitation des terres révèle l'existence de terres marginales, ou non utilisées, et l'on s'aperçoit, à l'aide du cadastre, que ces modes d'exploitation diffèrent à l'intérieur même des communes, ces différences étant signalées par les disparités existant dans la taille et la forme des champs et par la répartition très inégale des ressources agraires entre ces mêmes champs (cf. infra). On ne peut certes manquer de distinguer les habitats principaux, entourés de vastes zones de terres labourées, des groupements plus réduits, environnés de prairies et de pâtûres, mais la différence la plus frappante s'établit, à notre avis, entre l'exploitation seigneuriale et l'exploitation non-seigneuriale des terres. Nous avons pu isoler au moins vingt-cinq zones de ce type dans les quatre communes considérées, chacun de ces secteurs étant associé à un paysage particulier, comprenant de grands champs carrés, des allées bordées d'arbres, des plantations, des prairies, des viviers, des ruisseaux déviés de leur cours originel (Astill et Davies). On doit, par ailleurs, prendre en considération le fait que le cadastre n'est pas un document synchrone et qu'il suggère l'existence de modification dans l'utilisation de la terre. Ceci est particulièrement évident quand les noms donnés aux champs s'appliquent à un type bien déterminé d'exploitation mais ne correspondent plus à l'utilisation actuelle de la terre. Ainsi au niveau le plus banal, il est fort probable qu'un champ labouré au dix-neuvième siècle et portant le nom de "La pâtûre" ait servi de paturages auparavant, à une période qu'il est difficile de préciser. On remarque également que la taille et la forme des champs, la disposition des chemins, laissent parfois soupçonner l'existence d'habitats disparus, ce que confirme de temps à autre les toponymes associés (cf. infra). Ces documents sont particulièrement utiles pour la prospection sur le terrain, car, en plus de leur va-

leur intrinsèque, ils permettent d'identifier les zones dans lesquelles la recherche devra se faire plus intensive.

La partie initiale — et d'ailleurs la plus importante — de notre enquête de terrain consistera en une prospection à pied, bien que nous ayons l'intention de mettre en oeuvre, si le besoin s'en fait sentir, tous les moyens techniques disponibles à ce jour, qu'il s'agisse des prélèvements destinés à étudier l'environnement, de la prospection géophysique ou du sondage archéologique. On sait depuis longtemps qu'un examen approfondi des indices que nous livre la prospection, associé à un ramassage du mobilier épars à la surface des champs, nous permet de reconstruire en partie le paysage ancien et son évolution au fil des ans. Cette opération doit être menée de façon systématique, afin d'enregistrer les données avec le maximum de précision, mais aussi de permettre des comparaisons avec les recherches menées dans d'autres pays ou à d'autres moments.

Une prospection à pied, à condition qu'elle soit bien planifiée, fournit un cadre suffisamment rigoureux pour une telle étude, et constitue la manière la plus efficace de récupérer des renseignements sur l'habitat lorsque la zone à explorer est relativement vaste. La prospection à pied est, en effet, la seule méthode permettant de reconnaître de vastes secteurs et d'identifier les zones où la recherche devra se faire plus intensive. Le travail de terrain, surtout si on l'associe à l'examen des cartes et des photos aériennes, nous éclaire sur les relations existant entre l'habitat et son environnement et sur les modifications qui les affectent. La partie de notre programme consacrée à la prospection de terrain est donc essentiellement fondée sur un examen systématique et rigoureux de vastes surfaces.

STRATEGIE DE LA PROSPECTION

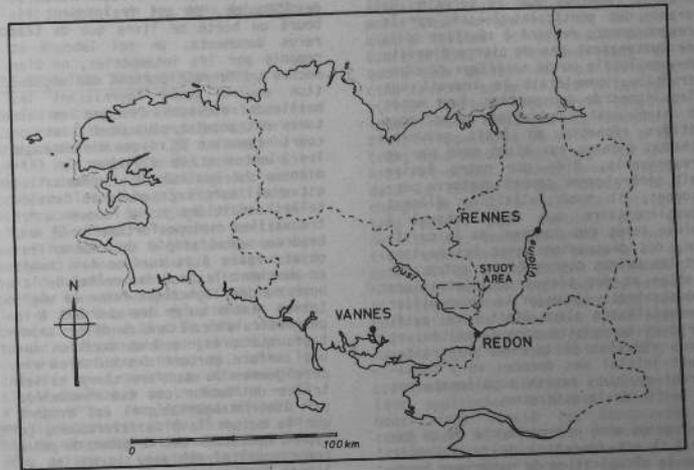
La saison 1982 fut entièrement consacrée à des prospections à pied ; il

s'agissait de mener une enquête pilote et d'estimer l'éventail chronologique correspondant aux trouvailles de surface ainsi que leur fréquence relative. Afin de collationner les renseignements de manière systématique, nous avons divisé la zone à étudier en unités de taille moyenne, chacune de ces unités comportant toute la gamme des variations topographiques et géologiques que nous avions pu déterminer. La région qui constituait l'objet de notre étude fut, pour ce faire, découpée en sections de direction nord-sud qui recoupaient plusieurs séries de roches géologiquement distinctes (cf. carte A). Plusieurs découvertes fortuites avaient eu lieu au cours des années précédentes dans ce secteur, et il faut noter qu'une voie romaine forme au nord la frontière des quatre communes concernées, mais ce projet visant à étudier la totalité des relations spatiales, il ne fut pas tenu compte de ces trouvailles ou de la présence de la structure mentionnée ci-dessus : les sections devant être étudiées cette année furent choisies au hasard. La taille de l'équipe (14 personnes) et le temps dont nous disposions (12 jours, à raison de 5 ou 6 heures de marche par jour) nous donnaient à penser que nous pourrions couvrir 5 % de la surface totale des quatre communes, en deux sections. Dans des conditions idéales, si nous avions pu prospecter tous les champs, une largeur de 1,5 km aurait suffi pour que nous puissions nous faire une idée de la répartition d'est en ouest des groupements de trouvailles ; nous dûmes nous résoudre à travailler sur un front de 2 km, pour que la proportion des terres labourées soit suffisamment élevée. Nous avons donc choisi deux sections, de direction sud-nord et larges de 2 km. La section A allait des Landes du Houssa et des Greffins au bois de Coëtton et à Launay, et incluait le village moderne de Ruffiac (qui figure également sur le cadastre du siècle dernier) ; la section B menait de Sigré et des Landes de Couesmé à La Guicharday et au Bois Guillaume, et incluait l'habitat de Tréal, figurant sur le cadastre du dix-neuvième siècle, mais connu aujourd'hui

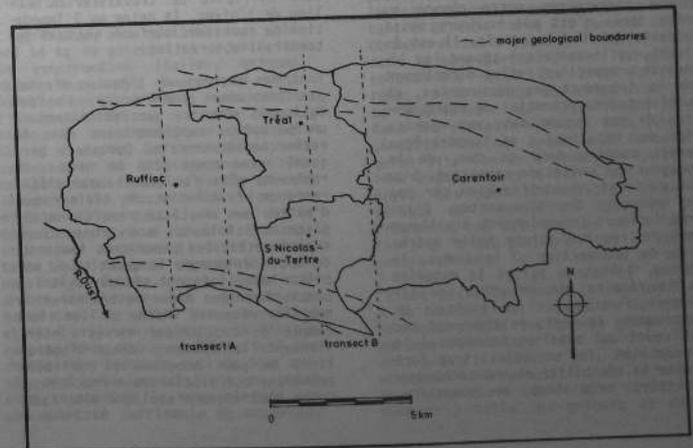
sous le nom de Vieux-Bourg. Les champs furent prospectés selon des lignes parallèles, et, afin de rassembler le maximum d'informations sur la répartition générale des trouvailles, il nous parut nécessaire d'espacer les lignes de prospection de 50 m. L'expérience nous a appris que si l'on dépasse cette distance, on court le risque de manquer les sites romains, médiévaux et modernes (des intervalles de 25-30 m sont nécessaires lorsqu'on veut mettre en évidence les traces laissées par les établissements préhistoriques).

Les lignes de prospection furent divisées en unités de 100 m de long (unités de ramassage) afin de permettre les comparaisons entre les champs et entre les lignes de prospection. Comme il était nécessaire d'éviter de trop grandes différences dans le traitement des données, nous avons mesuré chaque champ et fourni des lignes directrices aux prospecteurs en plantant des repères le long de chaque ligne ; de nouveaux sacs étaient disposés tous les 100 m, au long de ces alignements, chacun de ces sacs étant attribué à une unité de ramassage. Nous avons ensuite assigné un numéro unique à chaque champ et une lettre unique à chacun des sacs (représentant une unité : tous nos sacs de ramassage portent ainsi un code complet et on y lit par exemple : EBS82 A129 C (EBS pour le projet en cours, 82 pour l'année, A ou B pour la section, auxquels s'ajoutent le numéro du champ et la lettre désignant le sac) ou bien encore EBS82 B442D. Nous avons également mis au point une fiche d'enregistrement standardisée nous permettant de noter la vitesse d'enregistrement. Lorsque nous analyserons les résultats, nous pourrions ainsi tenir compte des déviations particulières, des diverses déficiences et des variantes hors norme. La fiche comporte l'espace nécessaire à l'enregistrement des données locales de prospection, telles que le temps, l'état des récoltes, le plan du champ, les traits caractéristiques et les levées de terre, ainsi que la manière dont le champ fut prospecté, ces derniers renseignements comprenant la direction et

EAST BRITTANY SURVEY 1982



Carte A : Localisation de la zone étudiée.



Le code des unités de ramassage et le nom des prospecteurs. Ces fiches étaient remplies sur le terrain. Un examen des monticules laissés par le remembrement, destiné à vérifier s'ils ne contenaient pas de pierre d'origine non locale ou de matériaux de construction, complétait le travail sur les lignes de prospection. Pour mener à bien cette opération, nous nous étions répartis en trois groupes, chacun d'entre eux étant mené par un responsable. Bien que notre équipe ait généralement compté quatorze personnes, il nous fallait un élément supplémentaire qui était chargé à plein temps des courses, de la cuisine, des discussions avec les paysans et les maires concernés par notre opération et des tâches administratives nécessaires. La majorité du mobilier recueilli sur place était lavé, pesé, trié et enregistré dans la soirée, et nous réussîmes à terminer le traitement initial des données en y consacrant quelques heures supplémentaires à la fin de la quinzaine.

Lorsqu'on mène une recherche de ce type, il est essentiel de se souvenir que la récupération de matériaux éparvés en surface peut varier selon un nombre important de paramètres et qu'une comparaison entre champs ou entre zones n'est pas toujours aussi évidente qu'elle le paraît. Il est évident que l'espace qui sépare les lignes de prospection influe directement sur la fréquence des découvertes, et qu'il est donc essentiel de faire mention de cet espace dans une discussion des résultats ; on tiendra également compte, dans ce cas, de la longueur des unités de ramassage, bien que celle-ci ne modifie bien sûr pas la fréquence des découvertes. D'autres facteurs interviennent d'ailleurs dans le résultat d'une telle opération de prospection : le temps, la saison, l'état du sol et la maturité de la récolte ont en effet une influence directe sur ce résultat. Un temps doux, couvert, relativement sec est celui qui convient le mieux à la prospection, car un soleil trop fort limite la visibilité et une sécheresse excessive crée trop de poussière,

tandis que la pluie gêne l'enregistrement des données et affecte le moral de l'équipe. Un sol fraîchement labouré ou hersé ne livre que de très rares documents, un sol labouré et remanié par les intempéries, ou bien encore un terrain portant une végétation encore jeune fournissent les meilleurs résultats. Dès que les cultures ont atteint plus de dix cms, on court néanmoins le risque d'endommager les plantes et de s'aliéner le fermier ; la qualité de l'observation est d'ailleurs très médiocre dans de telles conditions et la fréquence des trouvailles diminue fortement. Il est beaucoup plus simple de repérer les objets éparvés à la surface des champs en marchant le long des crêtes de labour ou des lignes que forme la végétation plutôt qu'en les abordant à la perpendiculaire. Etant donné les avantages que présente l'observation sur une surface portant des cultures encore jeunes ou dans un champ où les traces du labour ont été remodelées par les intempéries, il est évident que la saison la plus favorable à ce type d'opération est le début du printemps, un travail mené au milieu de l'été ne donnant que des résultats très médiocres. On ajoutera qu'il est fort difficile de travailler au milieu de l'hiver, la neige ou l'inondation de certaines surfaces pouvant interdire l'observation.

Tous les membres de l'équipe n'ayant pas les mêmes compétences, il faut également admettre que ceci introduit un paramètre supplémentaire dans la recherche de terrain. Certaines personnes remarquent plus de choses, ou repèrent plus facilement une différence de texture et de couleur que d'autres — et cette remarque s'applique d'ailleurs aux prospecteurs expérimentés. Ces paramètres limitent, de toute évidence, la quantité de mobilier que l'on peut récupérer et les conclusions que nous pouvons tirer du mobilier récupéré. Mais, si l'on tient compte de ces paramètres qui interviennent constamment dans l'opération, on peut admettre qu'une telle recherche est finalement fructueuse. Comme nous l'avons souligné plus haut,

c'est seulement ainsi que nous pourrions appréhender les relations spatiales entrant en jeu dans de vastes zones.

LES RESULTATS DE LA SAISON 1982 :

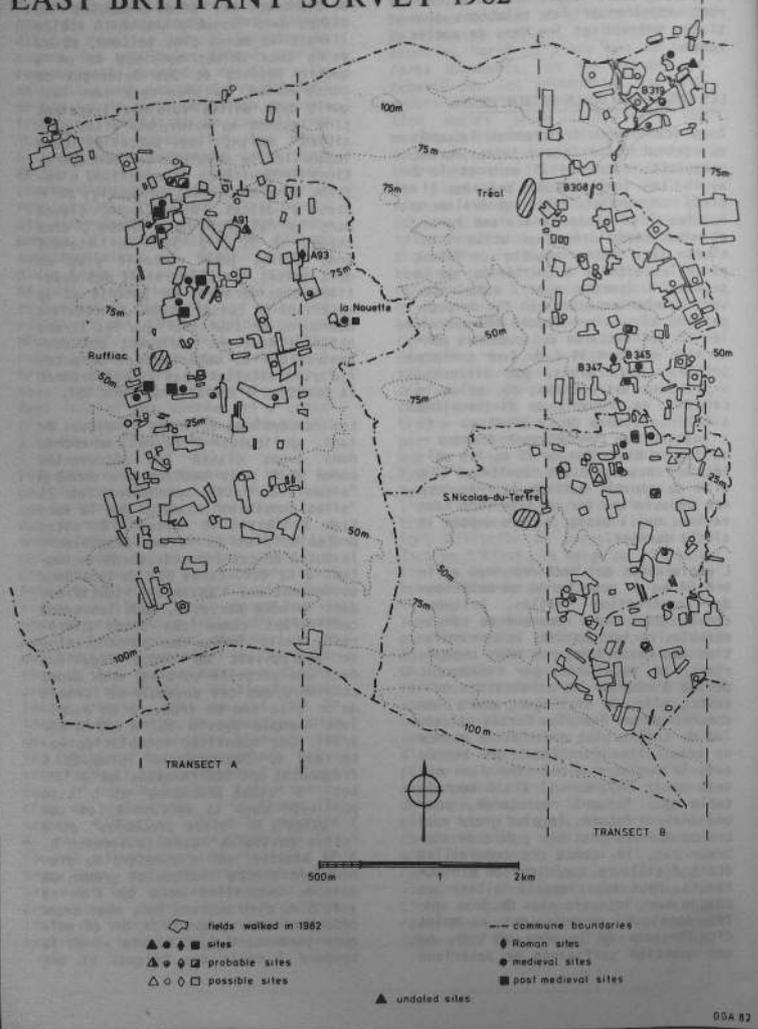
Tous les champs fraîchement labourés ou portant des cultures jeunes furent prospectés entre le 21 mars et le 2 avril. Les zones situées près des limites communales étant généralement boisées, les champs y étaient rares, et nous avons donc jugé utile d'inclure dans notre enquête certaines parcelles situées à l'extérieur de la section A (partie nord), mais relevant du même ensemble. En fin de prospection nous avions étudié 442 parcelles et 824 hectares des communes concernées (soit 4,34 % de leur surface totale). Nous avons, par ailleurs, exploré un autre champ, où, selon le cadastre se trouvait au dix-neuvième siècle le hameau de La Nouette — il a aujourd'hui complètement disparu — en lignes distantes de 25 m, les unités de ramassage étant réduites à 50 m afin de pouvoir estimer la fréquence des découvertes sur un site dont nous savions qu'il avait disparu depuis le siècle dernier.

L'exploration des sections nous a livré 54 kg de poteries et de matériaux de construction (tuiles, briques, etc.). Nous avons remarqué de considérables variations dans la concentration des matériaux que nous récupérons, et nous avons par conséquent décidé d'adopter les conventions suivantes afin de distinguer entre les concentrations les plus fortes et celles de taille plus réduite. Le nombre de trouvailles justifiant une entrée dans le registre a été fixé à un niveau assez bas, car il était souhaitable que fussent répertoriés, pour une analyse future, le plus grand nombre de données possible ; dans de nombreux cas, le nombre des trouvailles était d'ailleurs supérieur au minimum requis. Nous avons appelé "sites" les champs dans lesquels plus de deux unités contiguës produisaient au moins cinq tessons de la même période, ou une quantité suffisante de matériaux

de construction, "sites probables" les champs dans lesquels une unité isolée livrait au moins cinq tessons, et au moins deux unités voisines de un à quatre tessons et des matériaux de construction, ou bien ceux dans lesquels deux unités voisines livraient cinq tessons au moins, et "sites possibles" enfin, les parcelles dans lesquelles se voyaient des concentrations irrégulières de matériaux n'entrant dans aucune des catégories définies ci-dessus. Nous avons classé dans la catégorie des "sites", deux champs (A 201, B 347) qui étaient trop petits pour contenir plus de deux unités, mais livraient des quantités considérables de poterie et de matériaux de construction. Il convient néanmoins de souligner que les termes utilisés dénotent seulement des concentrations de matériaux et de poterie et n'attestent pas nécessairement la position d'anciens habitats (2).

Les conventions définies ci-dessus étant appliquées à notre recherche, nous avons classé les découvertes comme suit : la section A a donné 8 "sites", 5 "sites probables" et 21 "sites possibles", tandis que la section B livrait 10 "sites", 8 "sites probables", et 30 "sites possibles", le total de ces concentrations se montant à 82 (cf. carte B). Lorsque deux concentrations étaient identifiées dans la même parcelle, nous les avons considérées comme des sites différents, mais lorsqu'une concentration se poursuivait de façon régulière dans une parcelle voisine, nous avons considéré que cet ensemble ne formait qu'un site (on en trouvera un excellent exemple dans A 55/ A 62/ A 63/ A/64). Des quantités notables de matériaux de construction (plus de 5 fragments) ont été ramassés sur 4 "sites", 3 "sites probables" et 1 "site possible" dans la section A, et sur 7 "sites", 4 "sites probables" et 4 "sites possibles" dans la section B. A la Nouette, où le cadastre du dix-neuvième siècle indique un groupe de maisons inhabitées mais où l'on ne voit plus rien aujourd'hui, nous avons découvert une proportion de céramiques paraissant fort élevée si on la compare à celle des briques et des

EAST BRITTANY SURVEY 1982



tuiles (les proportions sont de 13,8 à 1).

Après avoir été lavée, pesée, comptée par unité de ramassage et enregistrée, la poterie fut classée en trois grandes catégories : pré-médiévale (ceci incluant les céramiques préhistoriques et romaines), médiévale et post-médiévale — définies par rapport à d'autres céramiques provenant de sites bien datés du nord-ouest de l'Europe. Il est peu probable que l'on puisse discuter l'attribution d'une poterie à la période romaine, étant donné qu'elle relève d'une production de masse et d'une vaste répartition dans l'Empire ; la même remarque s'applique aux céramiques post-médiévales, qui ont pourtant été beaucoup moins bien étudiées, et dont l'attribution est, par conséquent, sujette à révision. Le cas de la poterie médiévale est différent, car l'on sait que les céramiques produites à cette époque voyageaient beaucoup moins que celles des périodes précédentes, et que la nature de ces poteries variait souvent de région à région. Elles ont également fait l'objet d'un nombre d'études beaucoup plus restreint.

Il faut donc admettre que ce que nous pourrions écrire sur la céramique médiévale récupérée lors de ces prospections devra être revu au fur et à mesure des découvertes et des progrès de la recherche. Les grandes distinctions chronologiques que nous avons établies sont certes acceptables, et mêmes utiles, à ce stade de notre projet, mais il est certain qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, dans l'ensemble de la Bretagne, avant que nous puissions arriver à des conclusions définitives ; l'un des résultats intéressants de la campagne 1982 fut justement de livrer des quantités de céramiques qui pourront être utilisées pour les études futures.

Il faut cependant reconnaître qu'il serait dangereux de dater la période d'activité d'un site à l'aide des seules trouvailles de surface ; la profondeur des labours, par exemple, a un effet déterminant sur les objets rapportés à la surface. Pour l'instant, en nous tenant à la classifica-

tion définie ci-dessus, nous pouvons noter que les céramiques découvertes à ce jour se répartissent dans les catégories suivantes : une quantité négligeable de tessons préhistoriques, 4 % de céramiques romaines, 67 % de céramiques médiévales et 29 % de céramiques post-médiévales. Il est peu probable que la petite quantité de tessons préhistoriques découverte en prospection témoigne d'une carence technique de l'équipe, au moins un tiers de ses membres ayant une très grande expérience de la prospection sur des sites préhistoriques. Des 82 concentrations que nous avons notées, deux montraient une prédominance d'éléments romains, tandis que 20 % de l'ensemble contenaient une certaine quantité de céramiques romaines. Pour ce qui est du reste, 71 % des concentrations livraient des céramiques en majorité médiévales et 18 % des céramiques en majorité post-médiévales ; nous n'avons pas pu dater les autres ensembles. Nous avons également remarqué qu'il existait dans ces lots des céramiques que l'on ne connaît pas sur les divers chantiers de fouilles du Morbihan.

Il convient enfin de souligner qu'en dépit des effets du remembrement, les levées de terre, pourtant fortement entamées par ces opérations, possèdent encore suffisamment de relief pour qu'il soit possible de les identifier et de les enregistrer. La plupart de ces levées sont en fait des limites de parcelles, mais il y avait aussi divers monticules, dont certains étaient associés à des fossés. Nous avons pu identifier un système de talus et fossé dans une zone boisée, au nord-est de Bernan, entre A 91 et A 108 et dans B 409 il était possible de voir une zone de culture en billons.

DISCUSSION DE LA PROSPECTION DE 1982 :

Comme nous l'avons déjà souligné, les concentrations notables, en dépit des variations considérables dans la répartition du mobilier en surface, ne témoignent pas nécessairement de la position d'anciens habitats. A ce stade de notre enquête, leur signifi-

cation reste et doit rester discutable, car nous ne pouvons l'établir sans d'autres recherches. De nombreuses activités humaines peuvent expliquer ces trouvailles de surface, et elles peuvent correspondre à des dépotoirs, à l'épandage de fumier, à des zones artisanales, à des bâtiments divers, résidentiels ou rituels. Il est probable, cependant, que les "sites" produisant à la fois des céramiques et des matériaux de construction soient des habitats.

D'autre part, la majorité des tessons étant usés, et les "sites" où l'on retrouve d'importantes quantités de matériaux de construction ne livrent d'ordinaire que fort peu de tessons (cf. par exemple le site "romain" de A 93), il est possible que la poterie soit rarement préservée sur les sites d'habitation. A ce stade de notre étude, il ne sert donc à rien de supposer que des concentrations relativement faibles ne représentent pas des sites d'habitation, et rien ne nous permet, pour l'instant, d'attribuer des trouvailles de surface à une activité permanente ou à une occupation temporaire. Par ailleurs, l'intervalle entre les lignes de prospection étant relativement important, il est possible que ce que nous jugeons être de petites concentrations ne correspond, en fait, qu'à la périphérie de gisements plus vastes. Nous nous étonnons aussi d'avoir régulièrement rencontré des tuiles, paraissant romaines, au milieu de céramiques médiévales ; nous ne savons pas, pour l'instant, comment expliquer une telle association.

Bien que la signification particulière de chaque variation ne nous apparaisse pas encore clairement, il est tout à fait certain que toutes les variations présentent un intérêt ; c'est ainsi que, si nous devons attribuer un ensemble de trouvailles à l'épandage de fumier, le gisement découvert n'en est pas, pour autant, moins intéressant, car il est aussi utile de localiser ces gisements et d'étudier les pratiques de fertilisation des champs que de repérer les habitats.

Il est possible de faire un certain nombre de remarques sur la position de ces concentrations. Les "sites" de toutes catégories tendent à être placés sur les parties hautes du terrain (70 % des sites dans la section A sont situés à des altitudes égales ou supérieures à 50 m et 60 % des sites de la section B), leur rareté dans le bassin se trouvant au sud de Ruffiac et leur abondance sur la crête qui le domine au nord étant particulièrement frappantes. Certains de ces sites se trouvaient dans les zones les plus élevées (les tranchées de drainage creusées dans le fond des vallées montrent que la couche de terre qui s'y est accumulée est relativement mince, et qu'il est fort peu probable que nous n'ayons pu repérer des sites dans ces parages en raison de la présence d'éventuelles alluvions). Il est vrai, cependant, que certaines concentrations se voyaient dans des vallées marécageuses et que beaucoup d'autres, même lorsqu'elles se trouvaient sur les hauteurs, étaient localisées à proximité de petits cours d'eau : dans la section A, 26 % des concentrations étaient placées à moins de 50 m d'un ruisseau, et encore 35 % entre 50 et 150 m ; dans la section B, les proportions étaient de 25 % et de 40 %. Ces deux extrêmes diffèrent très sensiblement de la répartition de l'habitat à notre époque ou telle que nous la révèle le cadastre du siècle dernier.

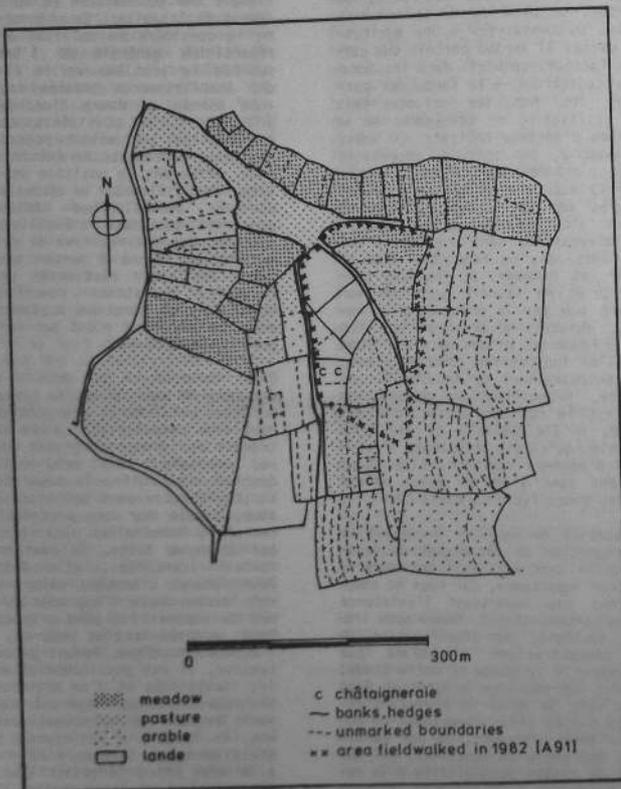
Les comparaisons avec les renseignements que nous apporte le cadastre sont particulièrement fructueuses et témoignent bien souvent de la nécessité de nouvelles recherches. Plus de 70 % des concentrations de la section A se trouvaient à moins de 150 m d'habitats du début du dix-neuvième siècle, et 21 % à moins de 50 m, deux des concentrations relevant de cette dernière catégorie se trouvant virtuellement à l'intérieur des hameaux de La Hiarnais et de La Lande Roulin ; dans la section B, les proportions étaient respectivement de 70 % et de 21 %, une concentration se trouvant dans le hameau du Rocher. Ces concentrations se voient habituellement au milieu de terres labourées au dix-neuvième siècle (68 %) — il s'agit

en général de vastes zones divisées en bandes pour la culture — mais se rencontrent aussi, à l'intérieur de chaque section, dans des zones de prairies, de pâtures, de terres marginales ou consacrées à une agriculture mixte. Il arrive parfois que certains facteurs combinés dans les documents cadastraux — la forme des parcelles, leur nom, les variantes dans leur utilisation — témoignent de la présence d'anciens habitats. On voit, par exemple, des zones de superficie réduite, occupées par de petits champs disposés autour d'un centre focal et entourés par de vastes surfaces de terres labourées, ou une agriculture très diversifiée dans une petite zone, comme cela se rencontre dans et autour des hameaux, et des noms propres qu'on ne saurait expliquer autrement que par la présence d'un habitat, associés à des prairies, des terres labourées et des pâtures. Quand de telles indications coïncident avec des concentrations de trouvailles de surface, recueillies en prospection — c'est le cas des parcelles A 91, B 308, B 318/319/440 —, il est fort possible qu'elles attestent l'existence d'anciens habitats. Elles nous conviennent donc à porter notre effort sur ces zones (voir la carte C).

La quantité de mobilier recueilli et la proportion de céramiques médiévales qu'il contient nous ont surpris par leur importance, car nous ne soupçonnions pas auparavant l'existence de ces concentrations. Comme nous l'avons souligné, la signification de ces concentrations n'apparaît pas clairement à ce stade de notre étude, et nous ne pourrions progresser dans cette voie qu'après de nouvelles enquêtes encore plus intensives. Le mobilier pose cependant, de par sa nature, une série de questions, qui ouvrent de vastes possibilités à la recherche future. La présence de très nombreuses concentrations dans les environs d'habitats existants ou de hameaux signalés par les documents cadastraux du siècle dernier est particulièrement intéressante ; c'est ainsi que lorsqu'une concentration notable de mobilier archéologique a

été signalée sur une seule ligne de prospection, à proximité immédiate d'un habitat, on peut penser que cela signale une contraction ou un déplacement de l'habitat. Ce phénomène, si on le considère en relation avec la répartition générale de l'habitat, soulève le problème de la fluidité des établissements humains dans une zone donnée au cours d'une période prolongée. Il est possible qu'au cours des siècles, se soient produits de constants mouvements de faible amplitude, affectant la position des habitats. Par ailleurs, la découverte de mobilier archéologique médiéval à proximité immédiate d'établissements datables des dix-neuvième et vingtième siècles, donne à penser que certains des sites mentionnés par les documents cadastraux remontent au Moyen Âge, et donc que certains éléments de l'habitat n'ont pas varié depuis cette époque.

C'est donc là ce que nous a permis d'accomplir une saison de travail de terrain. Les futures prospections auront deux composantes : d'une part un travail de terrain de grande envergure, semblable à celui mené en 1982 et destiné à accroître la superficie étudiée, d'autre part une étude intensive, fondée sur une prospection de terrain à intervalles plus réduits et sur d'autres tests, de certains des "sites" identifiés, afin d'établir leur nature. L'enquête extensive est sans aucun doute l'approche qui permet de couvrir les plus grandes surfaces au coût le plus bas, et, si on l'accompagne d'une investigation intensive, il est possible d'en mesurer les limitations et d'en augmenter les avantages. L'interaction entre un travail intensif et un travail extensif est, en fait, l'un des aspects essentiels de notre stratégie future, car elle nous offre la possibilité d'affiner progressivement notre travail et de mettre nos hypothèses à l'épreuve. Le résultat de notre travail aura donc une signification particulière sur le plan de la méthodologie comme sur celui de la connaissance de la région.



Carte C - Confirmation cadastrale pour A 91, près de La Bigon-en-Ruffiac
CF cadastre de 1870, Section 5 1

En 1983, nous étudierons donc d'autres sections à l'aide de lignes de prospection disposées à intervalles de 50 m, mais nous examinerons aussi certains sites choisis, ceux en particulier que signalent les comparaisons avec les documents cadastraux, par carrés de 10 m de côté, pour récupérer tout le mobilier de surface ; dans les années à venir, nous mettrons en oeuvre des moyens d'analyse géophysique et d'étude de l'environnement là où ils seront nécessaires. Mais avant de ce faire, le corpus du mobilier recueilli étant vaste et certaines datations peu sûres, nous soumettrons les céramiques à des analyses approfondies, comprenant des études de pâtes et des comparaisons avec des céramiques régionales et extra-régionales.

De telles méthodes devraient nous permettre de déterminer la nature des concentrations de surface et de comprendre le sens de leur relation sur le terrain. On peut donc espérer localiser les établissements humains de cette région, en établir la taille, la période de fréquentation et la fonction, ainsi que les relations entre ces divers sites, l'environnement et les méthodes agricoles. Il sera donc possible, en fin de compte, de mieux comprendre comment, au cours des 2000 dernières années, l'espace et les ressources naturelles furent utilisés et modifiés sur le territoire de quatre communes actuelles.

Cette saison de prospection n'aurait pu être tentée et menée à si bon terme sans l'aide de nombreuses personnes et institutions qui ne nous ont pas ménagé leur aide et leurs encouragements. Ce travail a été entrepris avec l'autorisation du Ministère de la Culture (Direction des Antiquités historiques de Bretagne) que nous remercions, ainsi que M. Sanquer, directeur de la circonscription. Nous avons beaucoup apprécié l'aide fournie par les maires des quatre communes concernées ainsi que l'indulgence et l'intérêt dont ont fait preuve les agriculteurs. Les Universités de Reading et de York, l'University College (de l'Université de Londres), le Colt Fund de la Society for Medieval Archaeology et un donateur anonyme, ayant versé une contribution à ce fonds, ont financé ce travail et nous les en remercions. Une contribution financière de la British Academy nous avait, auparavant, permis de travailler sur les cadastres. Notre équipe d'étudiants a fourni un travail considérable, dans la bonne humeur, et a toujours fait preuve d'initiative ; il est évident que rien n'aurait pu être fait sans eux. Nous remercions tout particulièrement Pete Addison, Sue Lobb et Julian Richards qui ont consacré une partie de leur temps à la direction des groupes de prospection et ont pris un tel intérêt au projet. Nous leur devons énormément, ainsi qu'à tous les autres.

Greville ASHILL
Department of Archaeology
University of Reading
Whiteknights Park
READING RG6 2AA

Wendy DAVIES
Department of History
University College
Gower Street
LONDON WC1E 6BT

NOTES

1/ Cf. Archéologie en Bretagne, les Douzième du Centre régional archéologique d'Illet et les récentes parutions régulièrement dans le Bulletin de la Société Archéologique de Finistère et Gallia ; en outre aussi, tout particulièrement, André 2974, Bertrand, Luceo, 1975 ; Sijot, Numism., 1977 ; Sanquer, 1976.

2/ Il faut remarquer que ceci ne saurait s'appliquer à d'autres régions que si les conditions géologiques et le terrain étaient très similaires de celles rencontrées dans la région étudiée.

B I B L I O G R A P H I E

- ANDRE, 1974 André, P., Le site médiéval de Kerlano-en-Plumelec (Morbihan), *Archéologie en Bretagne*, 2, 1974, 27-34.
- ASTILL and DAVIES Astill, G. and Davies, W., The "Chateaux" Landscapes of Ruffiac and Carentoir (Morbihan), (Forthcoming).
- BERTRAND and LUCAS, 1975 Bertrand, R. and Lucas, M., Un village côtier du XIII^e siècle en Bretagne : Pen-ar-Nalo en Guidel (Morbihan), *Archéologie en Bretagne*, 5, 1975, 73-101.
- DE COURSON, 1863 De Courson, A., ed., *Cartulaire de l'Abbaye de Redon*, Paris, 1863.
- FLATRES, 1971 Flatrés, P., Les anciennes structures rurales de Bretagne d'après le cartulaire de Redon. Le paysage rural et son évolution, *Etudes Rurales*, 41, 1971, 87-93.
- GIOT and MONNIER, 1977 Giot, P.-R., and Monnier, J.-L., Le Cimetière des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plouzeur (Finistère), *Gallia*, 35, 1977, 141-71.
- SANQUER, 1976 Sanquer, R., Naissance de l'archéologie médiévale en Bretagne, *Archéologia*, 97, 1976.

Suite de la p. 18

Le tracé de l'éventail est d'un réalisme remarquable et quoi qu'en pense J. Mornand il est conforme à la vue aérienne fournie par I.G.M. Celle que je possède m'a été offerte par M. Moign, ingénieur au P.O.S. à Brest. Le camp de Rostudel est classé, ce document lui était utile pour son travail. De plus Mme Moign, sa mère, avait été institutrice dans le petit village voisin ; le fils avait donc une raison supplémentaire de s'intéresser au problème qui nous occupe, il avait traîné ses bottes de chasseur dans les garénnes de Ty-Churé.

La représentation graphique d'un camp se remarque en d'autres lieux. Celui du Caris en Baden est figuré au tumulus du Rocher en le Bona. Un autre beaucoup plus connu est celui du tizo en Carnac, représente l'allée couverte de Luf-fang à Crach. Ici, la végétation est très dense, la vue aérienne est inefficace. Par contre le plan relevé par Le Roux est en concordance parfaite.

Il faut d'autre part mettre en évidence que la figuration de Rostudel n'est pas unique. Elle est dessinée sur une paroi de la grotte

Grotta Scritta à Almeta du Cap en Corse (La Corse avant l'Histoire, Roger Grosjean, planche 4).

Par lettre du 16 août 1972, l'auteur très intéressé par mes "hypothèses très pertinentes" me signale que "l'on a fait les mêmes remarques au Val Caronica en Italie du Nord". Sur un des piliers de l'allée couverte du Mané Lud à Locmariaquer est tracé l'itinéraire conduisant à Treziac. Il est schématisé par 6 croquis ou signes de piste. Deux d'entre eux sont exécutés en pointillés, on ne peut être plus précis puisqu'il s'agit de la représentation de la chambre sous tumulus du Mané er Hesk à Locmariaquer. L'autre étant celle du tumulus de Bilgroix à Arzon.

J'en ai fait l'étude en 1965. A l'époque Bilgroix était un amoncellement de pierres — tout était effondré. Dix ans plus tard C.-T. Le Roux y a fait des fouilles. Il a découvert la chambre, son couloir d'accès, le tout identique dans la forme et l'orientation, au croquis de Mané Lud. A la suite de quoi il m'a déclaré être étonné par ma façon de travailler."

L'ARCHEOLOGIE DE L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE BRETONNE :

QUESTIONS D'ORIENTATION ET DE METHODES (II)

PAR J.- C. BANS ET P. GAILLARD-BANS

Le foyer ouvert

La question du foyer ouvert en Bretagne a déjà été soulevée dans ces pages par G. Meirion-Jones. Pour nous, elle semble surtout bien propre à illustrer les difficultés et les ambiguïtés qui naissent des relations nécessaires entre l'archéologie et l'ethno-technologie.

Nous la poserons ici en deux temps. D'abord de manière générale, à propos de l'historicité du processus d'acquisition du foyer adossé, puis engagé. Ensuite, dans ce que le contexte breton a de spécifique.

L'association du mur et du foyer n'est pas au premier chef un choix culturel, puisqu'elle suppose une autre acquisition préalable qui est celle du mur porteur. L'Europe protohistorique semble n'utiliser, en dehors de certains isolats méditerranéens où apparaît précocement le mur de pierre semi-porteur, pour l'architecture domestique que la construction sur poteaux et, tout particulièrement, sur poteaux de fente (27). C'est là la manière la plus simple pour réaliser un toit en bâtière à couverture végétale, à la limite sans recours aux techniques d'assemblage du bois. Il est bien évident que dans ces conditions une cheminée dont le conduit serait tributaire du mur n'est pas concevable (cf. infra). Or, il semble que les perfectionnements des types de foyer précèdent, dans l'Occident médiéval, l'acquisition du mur entièrement porteur (et, par conséquent, susceptible de faire contrepoids aux corbeaux de la classique — ou qui nous semble telle — cheminée engagée), étant bien entendu que l'Antiquité n'a pas su mettre en cause la non-dépendance de ceux-ci et du gros-œuvre, se contentant de les adosser, c'est-à-dire de les repousser contre un mur. C'est donc, de l'assentiment général, dans l'architecture féodale du XI^e siècle que sera innovée la solution consistant à engager les conduits dans les murs, solution qui, classiquement, par une série d'intermédiaires sociaux facteurs de décalages chronologiques, atteindra l'architecture "rurale".

Il est bien certain qu'il ne s'agit pas d'opposer simplistement, et comme c'est hélas encore trop souvent le cas en France, une "architecture de pierre" à une "architecture de bois" (ou "de terre"), tant ces terminologies vagues peuvent recouvrir des techniques radicalement différentes. Quel que soit le matériau utilisé, ce qui importe avant tout c'est l'efficacité de telle ou telle mise en œuvre : autrement dit, il convient de distinguer le "mur-écran" (non porteur quel que soit le matériau utilisé, y compris la pierre), le mur semi-porteur (c'est-à-dire porteur du toit et du toit seulement), enfin le mur d'"ancrage" totalement et uniformément porteur, bonne maçonnerie de pierre ou, à la rigueur, formes évoluées de la construction "pièce-sur-pièce".

C'est pourquoi le contexte de l'architecture castrale romane était nécessaire au développement d'un type de foyer qui devait devenir, celui, banal, des "maisons paysannes" d'une large fraction de l'Europe occidentale.

Voici déjà une raison pour nous de dire notre désaccord avec la thèse proposée par Meirion-Jones. Cet auteur part en effet, à propos du foyer breton, de la comparaison avec le foyer ouvert du "hall" médiéval britannique (dont on soulignera qu'il s'agissait d'une maison importante, souvent noble). Or, il convient de rappeler qu'à la même époque (c'est-à-dire au Moyen Âge classique) rien de tel n'existait en France.

On pourrait gloser longtemps, dans l'état actuel des connaissances, sur l'évolution "en dents de scie" du mur porteur "français" durant la seconde moitié du premier millénaire. Le site de Brebrières témoigne remarquablement des techniques, effectivement primitives, des Germains non sédentaires et surtout de leur totale ignorance de tout mode de couverture autre que le poteau de fâche. Ce qui semble certain, par contre, c'est le renouveau des techniques à la cour carolingienne autour des émigrés de l'Europe du sud-ouest. Pour écrire une banalité, le croyant visitant l'oratoire de Germigny n'aura garde — du moins, espérons-le — d'oublier le nom de Théodulfe, dont l'archéologue, de toute manière, ne saurait, lui, oublier les origines, connaissant les trois admirables floraisons du préroman ibérique. En effet, il semble bien qu'après la "Renaissance Carolingienne", l'histoire de l'architecture "française" et "italo-burgundo-rhénane" se définisse, à bien des égards, comme un "conflit dialectique" entre le désir de développer les techniques revenues du sud au début du IX^e siècle et l'impossibilité économique et cyclique de réaliser ces vues trop amples avant, au moins, le milieu du

XI^e siècle. Faut-il rappeler que les pays dans lesquels, en notre vingtième siècle et dès son début, l'étude scientifique de l'architecture populaire a pris son essor sont précisément ceux qui ne gravitaient pas au Haut Moyen Âge dans l'"orbite latine" (cet essor initial excluant justement, non seulement la France, mais aussi l'Allemagne méridionale et rhénane) ? Ainsi, en Grande-Bretagne, la cheminée engagée apparaît-elle comme une conséquence de la conquête normande. Certes, le "hall", que F.W.B. Charles (28) rattache justement à la tradition anglo-saxonne antérieure de ce qu'il nomme la "post-construction", survivra-t-il avec son foyer ouvert quelques temps encore, mais à un niveau social décisif au-dessous du château de conception continentale.

Non seulement il est patent (cf. *infra*) que l'architecture populaire bretonne, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, ne présente pas de traits véritablement indivis avec celle que l'on sait, en Grande-Bretagne, être issue de la tradition anglo-saxonne, mais encore bien d'autres détails montrent que ce qui lui est — du moins relativement — commun avec celle des régions des Îles Britanniques où un dialecte gaélique s'est, jusqu'à nos jours, maintenu comme langue populaire, semble tenir avant tout à des affinités proprement "celtiques", liées sans doute à des relations restées plus ou moins constantes en raison à la fois de la disposition géographique de ces provinces et de la possibilité d'une communication sommaire immédiate entre leurs habitants (29). On pourrait même renchéir à ce propos en soulignant que les oppositions entre les contrées celtophones des Îles Britanniques et leurs voisines saxonnaises sont en général plus marquées, surtout en matière de culture matérielle populaire qu'entre la Bretagne (haute ou basse) et les régions oïlophones qui la joutent immédiatement (30).

Il nous semble donc assez maladroit de vouloir appliquer à notre province un modèle souvent valable pour l'Europe du nord, mais qui se heurterait, avant même toute expérience de "terrain", à de graves improbabilités historiques. L'hommage irréversible qu'il convient de rendre aux écoles scientifiques écloses dans l'Europe du nord, n'implique pas pour autant que les modèles, objets de leurs études, soient exportables au-delà de certaines frontières culturelles et historiques. L'ambiguïté, puis, si l'on peut dire par ibérisme, l'idiosyncrasie collective que constitue la culture populaire (et pas seulement populaire) britannique ne font rien à l'affaire.

Un second argument opposable à la thèse exposée par Meirion-Jones (et il serait certes profondément injuste de prétendre imputer à ce seul auteur une opinion encore courante) est d'ordre ethnographique plutôt qu'historique. Il est en effet difficile d'admettre, même si le foyer ouvert constitue en lui-même un archaïsme (l'on aurait envie d'écrire — car est-ce à coup sûr un pléonaste ? — "chronologique"), que cet archaïsme existe "en soi", c'est-à-dire indépendamment de tout caractère fonctionnel. Illustrons cette distinction qui n'a d'ailleurs de raffiné que l'apparence.

Le raisonnement qui conduit à considérer le foyer ouvert comme un archaïsme strict repose en effet implicitement sur cette prémisse qu'il existe en Europe des isolats ethniques dans lesquels telle ou telle technique n'aurait pu être acquise faute de diffusion. Il omet donc le second terme, pourtant logiquement existant, de l'alternative, posant que cette non-acquisition résulte de ce qu'on peut appeler, provisoirement et faute de mieux, un "choix culturel". Une remarquable illustration nous est offerte par les "pallazas" (ou mieux, "pallozas") dont il a été déjà largement question dans la première partie de ce travail (31). Avec leur plan au sol ovulaire ou subcirculaire, leur poteaux de faîte, leur foyer ouvert sans conduit débouchant à l'extérieur, ne constituent-elles pas ce que certains considéreront comme l'habitat le plus primitif d'Europe occidentale ? De plus, ces constructions ne se trouvent-elles pas au centre de la plus importante zone de foyers ouverts de l'ouest du continent ?

Telles ne sont pas nos conclusions après les avoir étudiées et nous sommes convaincus qu'une nouvelle parenthèse explicative les concernant n'est pas hors de propos dans un article consacré à la Bretagne.

Une des clés du faux mystère, la plus évidente, réside dans leur parfaite adaptation (dans un certain contexte culturel, certes, mais qui n'est en rien plus "archaïque" que bien d'autres en Europe qui n'ont pas pour autant produit des formes aussi spectaculaires de constructions rurales) à des conditions écologiques restées longtemps invariables.

La forme ovulaire (de même que l'implantation du bâti) est liée pour les constructeurs (de manière pleinement consciente, ainsi que le fait apparaître l'enquête ethnographique) à la nécessité d'élaborer un

tracé offrant aux vents qui surgissent des couloirs montagneux de la Cordillère Cantabrique une résistance minimale : d'où un double avantage, non seulement la couverture en chaume des "pallozas" résiste à des conditions climatiques très défavorables, mais surtout la forme de l'ensemble engendre un mouvement aérodynamique qui écarte, quel que soit d'ailleurs le vent dominant, l'air en mouvement des murs goutterots (dans des régions assez proches de celles dont il est question, les bâtisseurs ruraux ont opéré un "choix" d'apparence, à tout prendre, moins originale, en créant un type curieux de "maison-longue" au tracé nettement curviligne, la partie convexe et aveugle, à l'arrière, étant alors tournée vers le vent dominant). A ce parti, l'on comprend déjà que le climat hivernal des contrées dans lesquelles ont subsisté les "pallozas" n'a rien d'idyllique. Aussi, la cohabitation avec les animaux et le foyer ouvert, constituent-ils deux solutions excellentes, même si elles sont très éloignées de notre conception moderne du confort, au problème de la vie hivernale.

Point n'est besoin d'insister sur la cohabitation avec le cheptel vif, trait commun à toutes les zones montagnardes d'Europe. Par contre, le foyer ouvert, dont on a déjà souligné que tout comme à Pen-er-Malo en Guidel, il était approximativement situé vers l'étrécissement du bâti opposé à la partie étable constitue un avantage fonctionnel considérable par rapport à la cheminée engagée. Celle-ci ne saurait donc être considérée comme un "progrès" nécessaire (au sens, bien sûr, que les logiciens donnent à ce dernier mot).

1/ Pour la raison que le foyer central chauffé également, contrairement à la forme engagée, c'est-à-dire de tous côtés. Combien de fois n'avons-nous pas entendu les paysans contemporains se plaindre de leur cheminée "traditionnelle" par laquelle ils avaient, en hiver "une cuisse rôtie et l'autre gelée". Il est en effet assez remarquable qu'ait triomphé en Occident un modèle de foyer parfaitement inapte à chauffer des pièces de quelque volume. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos l'émergence dans l'architecture médiévale classique, en particulier pour les chauffoirs cisterciens (Longpont, Iranzu, etc.) de transpositions en pierre de la cheminée dite, peu sérieusement, burgonde ou sarrazine, savoir un modèle "central", mais comportant un conduit. Il est par contre parfaitement clair que dans les régions, la Bretagne parmi bien d'autres, où les charpentes des maisons rurales étaient de faible portée, le foyer engagé constitue une solution fort acceptable,

surtout quand, comme c'est souvent le cas dans notre province, il y a deux cheminées se faisant face, une à chaque mur-pignon.

2/ Cela paraîtra certes fort curieux à qui n'a pas l'expérience pratique de la vie quotidienne dans les maisons rurales préindustrielles n'ayant pas subi de modifications, mais le foyer ouvert peut, pourvu que le bâtiment "monte de fond" (c'est-à-dire n'ait pas de comble) et que le faite du toit soit assez élevé, constituer la seule solution parfaite contre, du même coup, les courants d'air hivernal et l'enfumement. En effet, pour reprendre, par simplification, l'exemple signifiant des "pallozas", l'on s'aperçoit que dans ces bâtiments, la faîtière oblique permet de ménager un espace subconique dans lequel aboutit nécessairement toute la fumée, dont la suie se dépose sur le chaume, plus d'un mètre au-dessus de la tête des habitants. Bien loin de gêner la respiration, la fumée sert, tout au plus, de "déodorant" (et, dans les spécimens abandonnés, son odeur subsiste longtemps après celle de la fermentation des déjections animales). Contrairement à ce qui se passe dans les "black houses", également déjà citées, des Orcades (dont les habitants sont d'une taille moyenne nettement inférieure à celle des paysans galiciens), le visiteur d'extraction bourgeoise et urbaine, ne risque pas la suffocation.

Mais là ne réside pas le principal avantage de ce type de foyer. Car c'est le conduit à fumée lui-même qui, dans les modèles les plus banaux de maisons rurales françaises, sera à l'origine d'un afflux d'air humide et/ou glacial pendant la mauvaise saison. Il suffit que reste entrouverte la moindre baie, porte ou fenêtre, pour que se crée une circulation d'air entre elle et la souche qui risque d'aboutir soit à un refoulement enfumant à niveau d'homme, soit, si le feu est de peu d'importance ou éteint, à l'irruption brutale d'une masse de gaz à la température extérieure : chaleur ou lumière minimale, il faut choisir ; et l'on imagine ce que ce choix hivernal devait être avant l'apparition des vitres manufacturées (32), voire des vitres tout court. Dans ces conditions, encore une fois, il a fallu que les "bienséances" sociales soient ben pesantes pour aboutir à l'adoption par la paysannerie — et vraisemblablement par l'intermédiaire obligatoire de l'imitation bourgeoise — du foyer engagé. Ce d'autant plus que l'époque d'apparition certaine du type, la fin du Moyen Âge, correspond à l'abandon du vêtement "médieval", dont on sait bien que s'il différait considérablement en qualité selon les classes sociales, il était quant au reste essentiellement identi-

que, à savoir une superposition de pièces longues permettant d'éviter au maximum les chocs thermiques auxquels nous expose de façon extrême notre moderne vêtement ajusté.

Mais l'argument d'ordre général le plus fort contre la théorie du foyer ouvert exposée dans ces pages par Meirion-Jones réside dans la représentativité statistique de l'"acquisition" en l'occurrence le foyer engagé.

Ainsi, nous venons d'évoquer l'immense "aire culturelle" constituée par le nord-ouest de la péninsule ibérique, zone dans laquelle, tout simplement, la cheminée engagée n'existe pas, malgré l'évidence, très ancienne, d'une architecture populaire en maçonnerie. L'on pourrait également évoquer la "zone germanique" dans laquelle le foyer ouvert se maintient jusqu'à nos jours avec des évolutions plus ou moins locales de la salle du poêle ("Stube", sans fonction culinaire). Rien de semblable en France, pas plus en Bretagne que dans tout le centre et l'ouest. Bien au contraire, les plus anciens spécimens de maisons rurales (depuis, en général, le milieu du XVI^e siècle, avec des variations locales) témoignent qu'à cette époque l'acquisition de la cheminée engagée était choisie faite et manifestement depuis longtemps assimilée par les artisans. A cette constatation, l'Ancien Régime ne fournit pas un seul contre-exemple.

Autrement dit, non seulement les très rares cas de foyer ouvert notés en Bretagne ne sont pas anciens, mais encore ils sont toujours liés aux habitations d'un groupe social de ruraux indigents, connues sous le nom de "loges". Non que toutes ces "loges" aient eu un foyer ouvert, d'ailleurs (dans la majorité des cas il s'agissait d'un conduit adossé ou semi-engagé, et il y eut également des exemples de véritable foyer engagé), mais dans la mesure où les plus pauvres de ces constructions, situées à la dernière extrémité de l'échelle technologique comme leurs habitants l'étaient à celle de l'échelle socio-économique, présentaient effectivement un tel dispositif (ou, si l'on préfère, une telle absence de dispositif) dont les derniers exemples avaient totalement disparu en 1955.

Les murs de mottes ou de "torches" (33) étaient en effet bien incapables de porter non seulement des corbeaux, mais encore aucun conduit ne reposant pas exclusivement sur des piédroits. Dans ces conditions, la construction d'une miniature de "cheminée sarrazine" n'aurait eu aucun sens, et l'on ne pouvait que s'en tenir à la solution radicalement

économique du foyer ouvert approximativement central. Par contre, dans le cas des rares spécimens de loges conservés actuellement et dans les années 1970, il avait manifestement été opté pour une solution de compromis utilisant la minime capacité porteuse d'un exécrationnel matériau lithique, ordinairement complété par deux supports de bois portant la partie antérieure du cadre de la hotte en clayonnage enduit. Tel était le cas dans le dernier spécimen subsistant à Kock-Coet en Guénin (du moins après les améliorations des années 1920) (cf 1re partie et plan infra), dans la "masure" de Botcol en Guénin, heureusement préservée, mais dont la souche est une réfection récente (il semble que le "secret" du clayonnage enduit soit perdu) et, semble-t-il, dans la "loge" très récente remarquablement conservée près de Saint-Aubin-du-Cormier, sur la RN 12, à 1,5 km au nord du bourg (ici, le dispositif extérieur du conduit indépendant était encore intact en 1980, en raison de l'emploi d'un type d'essentage peu connu en Basse-Bretagne).

En résumé, il apparaît que le foyer ouvert ne saurait être, en Bretagne, considéré en quoi que ce soit comme un choix culturel de nature "structurale". D'abord parce qu'il n'a, dans les loges, aucun rôle fonctionnel le distinguant d'autres types de foyer (l'expérience prouve que partout où le foyer ouvert s'est conservé aux Temps Modernes comme trait dominant ou semi-dominant il a aussi comme fonction d'assurer, par une circulation appropriée de l'air chaud à l'intérieur du bâti, la protection des denrées stockées sous le même toit que l'habitation — foin en particulier —, ce qui n'était bien évidemment pas le cas en Bretagne, surtout dans les "loges"), ensuite parce qu'il apparaît qu'à chaque fois que l'on a pu, en raison de la nature du mur de croupe, passer au moins au foyer adossé à hotte semi-dépendante, on a effectivement choisi ce parti.

Le foyer ouvert breton est donc bien le produit de limitations technologiques, donc économiques, savoir la construction en matériaux d'origine végétale.

Bien d'autres données, que nous ont révélées l'étude ethno-technologique, viennent confirmer cette évidence écrasante.

Nous les résumerons ici en trois points.

Tout d'abord, et c'est là un trait général, dans les régions d'Europe qui ont conservé le foyer ouvert, celui-ci n'est pas pourvu du système habituel (du moins pour l'observateur contemporain) à crémail-

lère, mais d'une potence. Or celle-ci est presque inconnue en Bretagne, où, dans bien des secteurs, les informateurs âgés nous ont dit ne pas connaître du tout ce dispositif. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où des terrains effectués ailleurs nous ont montré que la potence, du reste plus ou moins considérée comme un luxe, ne s'était maintenue que là où la coutume était de construire des foyers adossés d'au moins 1,80 m de large. La Bretagne n'est pas l'Auvergne ou le Limousin et, bien sûr, de telles cheminées n'y apparaissent que dans certains manoirs.

Il convient aussi de remarquer que la disposition la plus commune pour les foyers adossés ou engagés des maisons rurales, à savoir hotte et souche d'un seul tenant, n'est pas systématiquement respectée en Bretagne où l'on observe assez fréquemment l'indépendance des deux parties du conduit. La souche est alors de faible section, dans le prolongement du mur-pignon dont la hotte n'atteint pas le faite, mais cesse à la naissance d'un conduit intérieur à la maçonnerie.

Il y a sans doute là interférence de deux motivations. De tels conduits, nécessaires dans l'architecture urbaine ou castrale dans laquelle la superposition des foyers même logiquement à leur incorporation aux murs, ne s'imposent en principe pas dans l'architecture rurale. Aussi leur présence peut-elle être interprétée de façons contradictoires. Comme un phénomène d'imitation, bien sûr, mais aussi comme une relative maladresse, car, si l'on observe des hottes de pierre appartenant à ce type, il subsiste encore de nombreux exemples de hottes en clayonnage enduit, raccordées à un mur pignon en maçonnerie, couronné d'une souche également maçonnée. Ce qui permet de suggérer aussi bien, et manifestement à juste titre, une certaine méfiance dans la capacité de ladite maçonnerie à faire contrepoids.

Il ne faut pas cependant aller trop vite en besogne pour conclure à l'archaïsme. En effet, cette forme de hotte en clayonnage est très rare, voire absente dans les nombreuses zones de la Bretagne où la pierre à bâtir peut être extraite à proximité ; elle est par contre ordinaire dans les régions de marais, en Brière et dans une bonne partie du canton de Dol. Il s'agit donc surtout d'un phénomène écologique, puisqu'ailleurs notre dispositif est le plus souvent extrapolé en maçonnerie, ou sert à la rigueur pour réaliser à l'économie la cheminée du "bas-bout" de la maison (34).

Enfin, notons combien serait absurde de tenter de voir dans les rares exemples de foyers ouverts signalés en Bretagne un phénomène ethnique. Il suffit de constater que, encore au début de ce siècle, les loges existaient par plaques dans les cinq départements bretons et que c'est de façon un peu arbitraire que l'on s'est cantonné à leurs survivances tardives en Vannetais intérieur. Les auteurs ayant eu l'occasion de se livrer à une étude ethnologique du phénomène sur les communes vannetaises de Guénin et Plumelin ont pu constater que, contrairement à un mythe répandu, les habitants de "loges" ne constituaient pas un groupe immuable : certains en sortaient par le mariage ou un autre mode d'ascension sociale, d'autres (cadets de famille, veuves dépossédées, migrants des régions côtières) y entraient. L'on ne saurait donc parler de "cacous".

Par ailleurs, les techniques de fabrication de ces loges étaient variables, bien que connues de tous. Les loges à foyer ouvert étaient celles des plus déshérités : cadets d'origine côtière, indigents complets : ainsi la dernière loge du fameux village de Talforest en Plumelin à avoir eu un foyer ouvert fut construite en quelques jours par les villageois au début de ce siècle, pour abriter une veuve sans ressources...

Soulignons, avant de clore cette partie descriptive consacrée aux types élémentaires de foyers en Bretagne qu'il ne s'est agi que d'exemples, choisis parmi les plus éloquents, non pas d'un inventaire des occurrences. Ainsi, nous avons délibérément écarté les questions complexes posées par les cheminées dans la zone centrale du pisé (Bassin de Rennes), et ce d'autant plus aisément qu'aucun cas de foyer ouvert n'a, à notre connaissance, jamais été signalé dans cette région. De même, nous ne citerons que pour mémoire les foyers des maisons en orthostats, semblables au type adossé des loges pour la raison évidente qu'il était impossible d'installer un contrepois à la hotte, nécessairement indépendante. On ne peut d'ailleurs guère contester l'opinion émise par les chercheurs de l'inventaire, que, malgré la robustesse de leur matériau principal, on ne possède pas d'exemple de ces constructions antérieur au siècle dernier.

Plus discutable, sans doute, dans le cadre d'un travail consacré au foyer ouvert, est l'omission des fameuses "bourrines" du Marais Breton, d'autant plus que si tous les exemplaires parfaitement conservés se trouvent dans la partie vendéenne du Marais, on peut encore en observer quelques-unes dans la région contiguë de la Loire-Atlantique.

Avec leur construction sur poteaux de faite élémentaire ("pauforches") (35), leur foyer souvent ouvert à la minuscule souche circulaire tressée, les "bourrines" constituent un type d'habitation unique en "domaine français" par la somme de traits archaïques qu'elles réalisent (36). Mais il convient de ne pas oublier que ce n'est pas là, non plus, en quoi que ce soit un phénomène ethnique. Même si les similitudes avec les habitations de l'âge de La Tène sont hallucinantes (ce qui n'est certes pas le cas des "loges"), les "bourrines" sont avant tout les maisons, authentiquement "issues du sol", de la main d'oeuvre ouvrière du Marais qui ne pouvait disposer ni de pierre ni de bois de construction digne de ce nom. D'où les "archaïsmes" sur lesquels on reviendra à propos des charpentes, encore que ces constructions ne soient guère représentatives de la Bretagne proprement dite.

Ce n'est pas, on s'en doutera, par goût de l'élémentaire ou du "primitif" que les deux premières parties de cet article se sont en quelque sorte enlisées dans les problèmes posés par les bâtiments les plus simples conservés en Bretagne dans la première moitié de ce siècle. Il s'agissait seulement d'évacuer ceux-ci, autrement dit de ne pas en faire des témoignages archéologiques à bon marché.

En Bretagne comme ailleurs, le foyer ouvert a naturellement précédé des formes plus évoluées. Tout le problème est de savoir quand et comment. De façon non surprenante, le foyer ouvert semble avoir été hégémonique dans les habitations paysannes bretonnes au moins jusqu'au Moyen Age classique. D'autre part, les maisons rurales des XVIIe et XVIIIe siècles que nous avons pu étudier sur le terrain (et aussi d'après les archives), possédaient toutes un foyer adossé-engagé à la hotte solidaire du mur-pignon. Il en va de même des exemples que nous connaissons pour le XVIe siècle, mais là notre échantillon de maisons proprement paysannes est manifestement trop pauvre pour juger catégoriquement : il s'agit surtout de presbytères, de petits manoirs, de maisons de la classe paysanne intégrée à la bourgeoisie. Pour le XVe, nous en sommes réduits aux maisons de bourgs et aux manoirs, ce qui rend peu surprenante l'absence de foyer "élémentaire".

Dans ces conditions, la solution la plus vraisemblable est de supposer que c'est progressivement, à partir du XVe siècle, ce qui correspondrait exactement à l'essor économique et de la paysannerie française et de la Bretagne en particulier, que l'on est passé à la "maison pay-

sanne lourde" et, par conséquent, à la cheminée rurale engagée. Et l'on peut considérer que vers 1600 le processus était terminé. On verra dans la suite de ce travail que d'autres éléments (types de décors et de charpentes) nous suggèrent une même "fourchette" chronologique pour la grande mutation de la construction rurale bretonne.

Quant aux modalités de cette mutation, elles nous échappent encore largement et ce n'est que petit à petit, par l'avancement des connaissances archéologiques, mais aussi historiques et archivistiques (36) que l'on pourra, au fur et à mesure se forger une idée plus précise du phénomène.

Il est probable, en effet, qu'il fut progressif, allant vers les couches sociales les moins aisées de la paysannerie ; mais s'est-il agi d'une "acquisition" relativement lente et graduelle, ou, au contraire, d'une reconstruction quasi globale dans un temps relativement bref, c'est-à-dire de l'ordre d'un siècle à peine ?

A ce point de la recherche, les méthodes de l'ethno-technologie "stricto sensu" ne peuvent plus constituer qu'un appoint. Et c'est l'archéologie de la maison qui est d'abord susceptible de nous mettre en prise directe avec la vie quotidienne de la paysannerie au début des Temps Modernes, c'est-à-dire lors du contre-coup de la crise de la fin du Moyen Age, celle qui est à l'origine du "village déserté". C'est pourquoi on ne peut que souhaiter pour les années à venir de nouveaux développements de l'archéologie "vernaculaire", qui, tout en poursuivant les recherches sur le "village déserté", entreprenne, sur le modèle de l'archéologie urbaine, l'étude de certains sites ruraux habités à l'époque contemporaine, de manière à pouvoir en retracer l'évolution en continuité.

(à suivre)

NOTES

[27] G.I. Meirion-Jones, Un problème d'évolution de la maison bretonne : le foyer ouvert, *Archéologie en Bretagne*, 20-21, Brest, 1978-79.

[28] F.W.D. Charles, "Post-construction and the rafter roof", *Vernacular Architecture*, vol. 12, York, 1981.

Article presque aussi contestataire que fondamental, à la fois par les questions qu'il reformule que par les conclusions auxquelles il arrive. Il est cependant le reflet d'une certaine tradition britannique, en ce qu'il évalue le poteau de falte de la "post-construction", alors que les études effectuées hors d'Angleterre montrent l'évidence d'une évolution de la char-

pente européenne à partir du poteau de falte.

Cela dit, les parties consacrées au "hall" sa-xon et à la naissance du véritable pan de bois ne sont pas, à notre sens, discutables.

(29) Exemple évident : la communication élémentaire possible entre les marins de Bretagne et de Cornouailles et dont le vecteur est, bien sûr et aujourd'hui encore, deux parlers celtiques remarquablement proches. Hélas, l'architecture populaire cornouillaise est, de toute la Grande-Bretagne, la seule à avoir été entièrement rénovée (ou de très peu s'en faut) au siècle dernier !

(30) Il existe de très curieuses affinités entre la Grande-Bretagne de l'ouest et la France du nord-ouest, affinités particulièrement marquées peut-être, entre la Bretagne et le Pays de Galles. Est-ce seulement un signe de l'affaiblissement précoce en France du "filtre linguistique" ?

(31) "Pallozas" que les auteurs ont pu étudier directement depuis la rédaction de la première partie de ce texte.

A ce propos, la question que nous posons, un peu naïvement, dans la première partie de cet article de la fonction de la "faîtère" oblique se trouve du même coup résolue, il s'agit, bien sûr, d'une disposition conséquente à l'absence de toute issue, vers l'extérieur, de la fumée du foyer ouvert.

(32) Pour les "maisons paysannes", guère avant 1700 en France pour les premières vitres ! En Bretagne, il existait encore des "carreaux" en papier huilé au début de ce siècle.

(33) Cf. première partie et errata infra. Les "torches" pouvaient également, surtout en Haute Bretagne, être constituées de paille d'avoine tressée sur infrastructure de bois, ce matériau étant ensuite entièrement enduit.

(34) Le "Pen Traon". Sans doute faut-il voir là l'explication des "cheminées factices", mentionnées par Meirion-Jones. Que la hotte ait été supprimée ou qu'elle n'ait jamais été construite, il n'y a pas, bien sûr, de traces d'arrachements de maçonnerie. Seuls existent le conduit supérieur et la hotte.

(35) Nous mentionnions, dans la première partie de cet article (*Archéologie en Bretagne*, n° 31), ce terme connu par des archives de la fin du Moyen Age et du début des Temps Modernes. A l'automne 1981, nous avons eu l'occasion d'effectuer un bref "terrain" dans le Marais Breton". Quel ne fut pas notre bonheur d'apprendre de nos informateurs que les poteaux d'axe fourchus fournissant les supports principaux des "bourrines" étaient vernaculairement nommés "pauforches" (et aussi que la fameuse "Ferme au A" était apparue dans le Marais peu avant la Première Guerre Mondiale) !

(36) L'on ne peut que regretter que la pêche dans la "série E" aux prix-faits de constructions, soit un sport peu pratiqué en France et qui semble inconnu en Bretagne. Heureusement, dans la série série, nous trouvons les fameux dossiers de congéant, mieux connus, et qui nous donnent du bâti rural des descriptions souvent très précises... et alors précieuses.

ERRATA de la première partie

p. 55, l. 14, lire "Bouillie" au lieu de "Boutaille"

p. 66, note (22), lire "dernière" au lieu de "seconde".

p. 67, la note "(25)" est bien sûr la fin de la note "(23)".

LES SERVICES ORGANISÉS DE DOCUMENTATION

Extrait de la conférence de presse tenue le 2 août 1964

par M. Jean-Louis Baudouin, directeur de l'Institut

LA DOCUMENTATION EN FRANCE

La situation de la documentation en France est caractérisée par la présence de nombreux services d'information de nature et de statut divers, qui ont pour objet de fournir à l'usager des documents et des renseignements sur des sujets déterminés.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Les services de documentation générale ont pour mission de fournir à l'usager des documents et des renseignements sur des sujets déterminés, quelle que soit la nature de ces sujets.

Les services de documentation générale sont organisés de manière à répondre aux besoins de l'usager, en fournissant des documents et des renseignements sur des sujets déterminés, quelle que soit la nature de ces sujets.

Les services de documentation générale sont organisés de manière à répondre aux besoins de l'usager, en fournissant des documents et des renseignements sur des sujets déterminés, quelle que soit la nature de ces sujets.

"LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE L'ARCHEOLOGIE"

Extraits de la conférence de presse réunie le 5 juillet 1982

par M. Jack LANG, Ministre de la Culture

A/ INTERVENTION DU MINISTRE

"L'attitude de ce Ministère ne consiste pas à ressentir le patrimoine comme l'instrument d'une sorte de contemplation passive ou nostalgique du passé mais au contraire, comme le moyen d'une réflexion sur nous-mêmes, une réflexion dynamique, une opportunité d'éveil ou de réveil, une méthode de pensée aussi sur les étapes de la croissance de nos sociétés. Au fond, je dirais que le patrimoine peut contribuer concrètement à créer un paradoxal équilibre dans lequel le mouvement et l'innovation et parfois même l'instabilité indispensable à la transformation des choses et de nous mêmes y occupent une pleine place et sont comme les richesses naturelles de l'homme et de la société.....dans le secteur de l'archéologie il y a manifestement un certain malaise. Un certain malaise qui sans doute s'explique et, par l'histoire de l'archéologie dans notre pays et, par la situation qui lui est faite depuis quelques années... Dans son histoire l'archéologie a été liée à une certaine conception, la tournant davantage vers les horizons méditerranéens mais sacrifiant parfois les extraordinaires richesses qui se situent au nord de la Loire. L'histoire de l'archéologie a été, elle aussi, liée au fond à notre conception de l'histoire, ou à nos conceptions de l'histoire elle-même variable, et on pourrait dire d'une certaine manière que nos conceptions de l'histoire sont un petit peu comme le laboratoire de la

République et qu'au fur et à mesure des conceptions de la République, la conception de l'histoire s'est transformée. Mais — vous le savez par les philosophes et les historiens du XVIII^e siècle — les antiquaires, comme on les appelait, n'avaient pas bonne réputation, et il faudra de votre part et de notre part beaucoup d'efforts pour changer dans l'opinion publique l'image que l'on se fait de l'archéologie... Face à la montée des sciences sociales, l'archéologie apparaît comme l'aïeule naturelle de la philologie, comme le refuge du conservatisme, d'un certain conservatisme, et de la tradition. Victime d'une certaine image de marque, elle sera à tort largement identifiée par la Révolution à la Réaction. Malgré les appels de l'Abbé Grégoire contre le vandalisme et le rapport novateur de Legrand d'Aussy, l'archéologie ne disposera pas de protection directe des institutions de l'Etat Républicain. L'Etat Républicain ne ressentira pas l'archéologie comme faisant corps avec la République... Ce divorce entre l'Etat et les antiquités nationales s'est longtemps perpétué. Durant tout le XIX^e siècle et une bonne partie du XX^e siècle, l'archéologie se confond, s'est confondue avec les curiosités des antiquaires. Arcisse de Caumont, Boucher de Perthes sont autant de figures géniales et romantiques fondamentalement insérés dans leurs régions mais qui ne trouvent pas place dans les institutions nationales, académiques ou dans les musées. L'histoire nationale qui exalte si bien les historiens ne fait guère de place à l'histoire plus soustraitaine des premiers habitats, elle

n'entraîne pas la création ou le développement de musées locaux, la prise de conscience de la matérialité du passé comme en Angleterre ou dans les pays scandinaves ou en Allemagne par exemple, et — je le répète — seule l'architecture méditerranéenne liée à une autre tradition de notre pays, suscite curiosité immédiate et reconnaissance institutionnelle. L'archéologie française métropolitaine a abordé la crise majeure de l'archéologie du 20^e siècle sans tradition et sans institution efficaces. Rappelons-nous quand même, la législation, la première loi sur les fouilles date de l'Occupation, date de la dernière guerre mondiale... Le développement économique qui a suivi la deuxième guerre mondiale, l'apparition des fouisseurs mécaniques ont transformé évidemment l'archéologie dans tous les pays et en même temps ont parfois failli faire perdre l'objet même de la recherche : les labours, les autoroutes, le remaniement de coeurs urbains bouleversant complètement les espaces qui n'avaient pas été modifiés depuis des millénaires.

B/ DOSSIER DE PRESSE

1/ Définition des priorités nationales de recherche et réforme du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique.

... l'établissement de priorités très strictes s'appuyant sur une programmation non moins sévère et imposant l'arrêt du "saupoudrage" des crédits notamment au bénéfice de grands chantiers permanents ou semi-permanents.

La réforme du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique se fonde sur deux objectifs :

- sa démocratisation et son ouverture vers l'ensemble des problèmes posés par la recherche archéologique,
- le renforcement de sa tâche de planification de la recherche scientifique nationale.

2/ Collèges régionaux du patrimoine et des sites.

Dans ce collège siègeront en nombre égal :

- des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
- des chercheurs ou des enseignants (C.N.R.S., Université), des membres appartenant à des associations de recherche et d'animation culturelle ainsi que de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine,
- des élus régionaux, départementaux et communaux.

Des sections spécialisées seront créées par les collèges régionaux... le collège sera obligatoirement saisi pour avis :

- des programmes annuels de fouilles archéologiques, des publications auxquelles elles donnent lieu et des projets pour la mise en valeur des sites archéologiques ;
- des propositions d'inscriptions de monuments historiques ;

....

L'articulation entre le niveau national et le niveau régional devrait s'établir de la manière suivante :

- les demandes d'autorisation de fouilles et d'aides de l'Etat sont déposées auprès des Directeurs de circonscription ;
- ces demandes sont examinées par la section spécialisée du Collège Régional du Patrimoine et des Sites, qui émettra un avis sur l'intérêt des propositions et l'opportunité des subventions compte-tenu du contexte régional ;
- le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique sera saisi de l'ensemble des propositions et, en fonction des critères retenus sur le plan scientifique, proposera :
 - a/ de délivrer les autorisations et de subventionner, au niveau national,

les recherches archéologiques entrant dans les priorités retenues,

b/ d'autoriser les fouilles lorsque les garanties d'intérêt scientifique, et de compétence, seront apportées, en laissant au niveau régional le soin de subventionner s'il n'y a pas priorité de recherche au niveau national,

c/ de refuser l'autorisation lorsque l'intérêt scientifique du site ne le justifiera pas ou lorsque la compétence scientifique des fouilleurs ne sera pas garantie.

3/ Les archéologues et l'emploi

... renforcement des Directions Régionales des Antiquités Historiques et Préhistoriques... personnel administratif et de documentation.

Doubler les personnels de recherche archéologique des Directions Régionales d'ici à 1985 est un objectif nécessaire.

La fusion des Directions des Antiquités Historiques et Préhistoriques se fera progressivement...

Création de postes d'archéologues municipaux et départementaux...

4/ Diffusion de l'archéologie

a/ Publications

b/ Mise en valeur et présentation des sites.

c/ Colloques

d/ Action pédagogique.

5/ Concertation interministérielle

Crédits annexes accordés en 1975 par le service des fouilles (Financement en francs par km²) :

Histoire (fouilles programmées)
Moyenne nationale : 1,67 F/Km²
Bretagne : - de 0,83 F/Km²

Crédits accordés par les départements :

Moyenne nationale : 3,23 F/Km²
Bretagne : - de 1,61 F/Km²
(50 % sous la moyenne).

PETITES NOUVELLES....

La Sous-Direction de l'Archéologie a accordé une subvention pour la publication des deux derniers suppléments d'Archéologie en Bretagne. L'ouvrage de P. Merlat sur LES VENETES D'ARMORIQUE a obtenu la somme de 7 000 F, celui de P. Galliou sur LES ANPHORES TARDO-RÉPUBLICAINES DÉCOUVERTES DANS L'OUEST, un montant de 2 000 F. Nous remercions vivement les responsables de cette décision.

Par contre la demande de subvention pour la revue elle-même n'a pas été entendue. La Sous-Direction de l'Archéologie ne souhaite pas encourager les publications trop "locales" mais réserverait le meilleur accueil à une "revue archéologique de l'Ouest" qui grouperait plusieurs régions de programme.

En attendant, depuis bientôt neuf ans, Archéologie en Bretagne sert les intérêts de l'archéologie bretonne, grâce à ses abonnés.

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DU PATRIMOINE

par Max QUERRIEN

(Rapport au Ministre de la Culture)

M. Max QUERRIEN, Conseiller d'Etat, président de la caisse nationale des monuments historiques, a été chargé par M. Jack Lang, Ministre de la Culture, d'étudier et de proposer une politique d'ensemble pour le patrimoine. Le rapport qu'il a remis au terme de sa mission vient d'être publié par la Documentation Française. Nous en donnons ci-dessous un extrait. Le rapport complet est disponible à la Documentation Française, 29-31, quai Voltaire, 75007 PARIS, au prix de 47 F.

II - L'ARCHEOLOGIE

B - le diagnostic

Depuis la seconde guerre mondiale l'archéologie a connu un développement sans précédent. L'apparition des techniques de datation absolue, la mise au point des procédés de prospection géophysique, les nouvelles stratégies documentaires ont profondément transformé une discipline dont le champ d'investigation, de la paléontologie humaine à l'archéologie industrielle, des sciences de la nature aux sciences de l'homme, n'a cessé de se développer.

Dans le même temps on a vu poindre un intérêt nouveau pour l'archéologie dans des couches sociales qui jusqu'alors y étaient demeurées étrangères. Il était légitime mais il est devenu réaliste d'investir pour une archéologie populaire, succédant à l'archéologie bourgeoise du XIXe siècle, réservée aux groupes frottés de culture classique. Dans le monde méditerranéen comme en Amérique ou en Orient, le tourisme de masse est l'une des dimensions de l'archéologie. Ici et là, la décolonisation a favorisé une prise de conscience historique de la part de groupes ethniques et d'Etats en quête d'identité nationale. En Europe même, dans les pays les plus sévèrement frappés par la guerre, la reconstruction s'est accompagnée d'un renouveau de l'exploration et des fouilles.

La France est restée en dehors de ce mouvement. Dynamique hors de l'hexagone, l'archéologie française se heurtait chez nous, à la prédominance de la tradition littéraire, de la culture classique et de l'histoire de l'art. L'enseignement de l'archéologie souffrait d'une grave insuffisance de moyens en hommes et en crédits (1). Certes l'effort entrepris à partir de 1945 par le Centre national de la recherche scientifique et les résultats obtenus dans le domaine de la préhistoire, longtemps marginalisée comme d'ailleurs l'archéologie médiévale et surtout la protohistoire jugée celtisante et dépourvue de racines gréco-latines, devaient combler une partie du vide — une partie seulement —, introduire une nouvelle manière d'interroger la fouille, où le signe aurait désormais le pas sur l'objet prestigieux, et un nouvel arsenal de méthodes scientifiques.

Malheureusement cette percée sectorielle souffrait elle-même de l'absence d'une politique d'ensemble où la prospection systématique, la conservation et la diffusion auraient trouvé place. L'opinion publique n'était pas mobilisée. A la curiosité croissante qu'elle manifestait ne répondait qu'un effort dérisoire de l'édition et des médias. Ni les universitaires, ni les musées, orientés vers les beaux-arts, trop souvent repliés sur leurs collections et dépourvus de services pédagogiques, ne s'ouvraient à l'entreprise de sensi-

bilisation nécessaire. Seules les expositions attiraient l'attention ; encore ne touchaient-elles qu'une minorité du public potentiel de Paris et de quelques grandes villes, à l'exclusion notamment de celui des grands ensembles péri-urbains, pourtant au contact direct des destructions et des bouleversements du sous-sol. Il est même à noter, car c'est socialement et économiquement paradoxal, que les travailleurs agricoles, les ouvriers du bâtiment et des travaux publics et le personnel de voirie des collectivités demeuraient, et demeurent encore, les exclus d'une communication culturelle relative à la rencontre d'un passé dont ils auraient la chance, plus que quiconque, d'être quotidiennement les témoins.

Pourtant avec un retard responsable de beaucoup de destructions irréparables, notre pays devenait conscient de la nécessité de sauver, au moins temporairement, des sites archéologiques de plus en plus fréquemment menacés par le développement urbain et la construction des ouvrages routiers. Dans son rapport de 1974, Jacques Soustelle préconisait une politique de sauvetage systématique qui devait donner lieu, en 1977, à la mise en place d'un "Fonds d'intervention pour l'archéologie de sauvetage" (FIAS). Ce pas en avant comportait une retombée négative : sous la double pression d'urgences parfaitement réelles et de l'insuffisance de crédits qui, même en croissance, ne permettaient guère de faire mieux, la part des grandes fouilles programmées demeurait insuffisante par rapport à l'archéologie de sauvetage. Or s'il est vrai que celle-ci correspond à une nécessité qui peut fonder la bonne conscience — et aussi engendrer l'habitude —, les premières sont indispensables, comme le montre l'exemple de l'étranger, à toute stratégie d'envergure.

Il ne s'agit pas, ici, de condamner, mais d'analyser une situation et de chercher les moyens de la faire évoluer. Il est évident que si ce n'est qu'en 1960 que le "bureau des fouil-

les" a été doté de ses premiers emplois à plein temps, un siècle pratiquement après la plupart des pays d'Europe, ce retard se fait encore sentir, alors surtout que, mise à part la création, dès 1966, d'une direction de l'archéologie sous-marine, ce n'est qu'à partir de 1976 à la suite du rapport Soustelle, que des mesures significatives ont été prises...

Si le bilan est, dès lors, loin d'être négatif, ce n'est pas une raison pour s'en tenir là.

Que la sous-direction de l'archéologie ait, dans les cinq dernières années, accompli un travail considérable avec les moyens dont elle disposait ne doit pas masquer un certain nombre de contradictions qui caractérisent le moment présent de l'archéologie française.

a/ Les moyens ne sont à la mesure des besoins ni dans le domaine de l'enseignement, ni dans celui de la recherche et de la conservation, ni dans celui de l'infrastructure technique.

b/ Les conditions d'emploi dans le secteur de l'archéologie sont hétérogènes et socialement critiquables en tant qu'elles impliquent la prolifération d'un personnel hors-statut, sous-payé et en situation précaire. Là où des statuts existent, ils ne facilitent pas assez le passage entre sous-direction de l'archéologie, CNRS, université, musées, etc.

c/ La programmation de la recherche et la coordination des divers intervenants ne reposent pas actuellement sur des structures qui leur permettraient de répondre à la stratégie globale d'une recherche archéologique soucieuse de rattraper le retard accumulé, alors surtout qu'il va falloir, dans les années qui viennent, relever le défi positif que constitue la décentralisation dans un domaine où l'unité de la démarche scientifique et la territorialité du patrimoine peuvent être vécues comme les termes d'une dialectique féconde ou

d'un antagonisme stérilisant. De ce point de vue, le Conseil supérieur de la recherche archéologique, quels que soient les mérites qu'il s'est acquis depuis sa mise en place en 1979, a, en tous cas, le défaut de ne pas représenter l'ensemble des chercheurs, puisqu'en sont notamment exclus les conservateurs et ITA de la sous-direction de l'Archéologie. Au niveau régional, nul apparemment ne conteste (2) les inconvénients que présente la dualité des directeurs des antiquités, même si l'on invoque la pénurie de postes dont souffrent les directions pour remettre la réforme à beaucoup plus tard. Certes cette situation n'est pas, à elle seule, responsable du fait qu'entre universités, représentants du CNRS, musées, conservations des monuments historiques et directions des antiquités, la collaboration repose essentiellement sur les affinités personnelles et est donc loin d'être uniforme. Elle n'en est pas moins préoccupante.

d/ Enfin, quelque prudence que certains préconisent, en ce qui concerne les textes, la loi du 27 septembre 1981 portant réglementation des fouilles archéologiques ne pourra pas échapper à un examen critique. Elle conditionne l'activité de recherche en la soumettant au respect strict du droit de propriété privée ;

elle envisage la fouille comme une activité individuelle et privée, nominale autorisée par l'Etat ; elle définit l'intervention de la puissance publique comme un contrôle et non comme une mission scientifique et culturelle ; elle fait appel à la répression éventuelle des actions illégales et non à la prévention des comportements qui entraînent la destruction des sites archéologiques ; les plus-values que permettent de dégager les opérations en centre urbain ne sont compensées par une participation financière du promoteur à l'étude et à la conservation des vestiges que lorsque celui-ci croit de bonne politique de l'accepter, ce qui met la science et la culture en position de faiblesse au regard des intérêts financiers.

NOTES :

(1) Cf. L'archéologie en France : les facteurs d'une crise, enquête de Jean Chapelot, Arlette Querrien et Alain Schnapp, préfacée par Jean Pouilloux.

(2) Table ronde sur l'archéologie française, séance du 21 décembre 1981.

Pour sourire un peu ...

Dans le "Cimetière de la Morale", un film japonais, un bandit pousse un violent juron. Sous-titre : "Tonnerre de Brest."

extrait de T41rama, 23.VI.1982

ENCORE LES DETECTEURS DE METAUX...

Nous donnons ci-dessous la réponse de M. le Ministre de la Culture à la question écrite de M. le Sénateur Marc BOEUF au sujet des mesures envisageables à l'égard des détecteurs de métaux. Publiée au Journal des Débats du Sénat du 28 avril 1982, p. 1483, cette réponse constitue à l'heure actuelle le seul document officiel auquel il convient de se référer.

Le ministère de la culture, effectivement préoccupé par toutes les questions touchant à la conservation du patrimoine, a été amené à étudier diverses solutions pour remédier à la situation décrite par M. Marc Boeuf. Ces appareils, de plus en plus sophistiqués et à même de localiser n'importe quel objet métallique se trouvant dans le sol, sont cause, pour une part de plus en plus grande, de la dégradation de notre patrimoine et nombreux sont ceux qui, parmi les milieux de l'archéologie, les responsables culturels et le public, s'en alarment. Ainsi, dans sa recommandation n° 921 (1er juillet 1981), le Conseil de l'Europe a-t-il émis un certain nombre de propositions tendant à une réglementation en vue du recensement, du contrôle et de l'usage de ces appareils, en dehors du cadre de la recherche officielle. La législation dont nous disposons actuellement (loi validée du 27 septembre 1981 portant réglementation des fouilles archéologiques et loi du 15 juillet 1980 relative aux actes de surveillance contre les collections publiques) ne répond pas aux nécessités d'une protection contre la prolifération des recherches archéologiques illicites. Elle ne permet la répression de délits de fouilles clandestines ou de destruction de gisements archéologiques que lorsque ceux-ci peuvent être matériellement attestés, c'est-à-dire après coup. Les personnes prises en flagrant délit de prospection avec un détecteur de métaux peuvent toujours nier toute intention délictive en affirmant qu'elles ne recherchent pas des objets pouvant intéresser l'histoire ou l'archéologie. Cette attitude est de plus en plus fréquente de la part de clubs, associations et prospecteurs, et limite la possibilité de poursuite judiciaire par l'Etat. Le Conseil de l'Europe, dans sa recommandation n° 921, a pensé trouver une solution par l'instauration d'un permis de prospection ; idée reprise par l'honorable par-

lementaire dans la proposition de loi qu'il a déposée devant le Sénat. Le ministre de la culture, pour sa part, envisage une formule plus contraignante qui permettrait de tarifier, à la source, cette activité que l'ensemble du monde scientifique considère comme particulièrement néfaste au patrimoine archéologique. En effet, l'instauration d'un permis de détection électromagnétique ne serait efficace que s'il était assorti de toutes les garanties de compétences et de responsabilité qu'on est en droit d'attendre d'un véritable archéologue. Dans le cas contraire, il ne s'agirait que d'un "permis d'incoscience" dont le seul effet serait de légaliser des "chasses au trésor" dont les nobles relèvent plus souvent de la curiosité gratuite et d'un intérêt lucratif que d'une saine conception de la recherche archéologique moderne pour laquelle la recherche de l'objet et les découvertes dues au hasard n'ont de sens qu'à l'intérieur d'une problématique et d'une méthodologie rigoureuses et ne sont que des moyens de vérification. En outre, des permis délivrés dans de telles conditions supposeraient la mise en place d'une structure d'encadrement composée de spécialistes qui, au regard de l'étendue de leur mission actuelle, ne sauraient se consacrer efficacement à un travail supplémentaire de contrôle. En conséquence, seul un permis accordé en fonction de réelles qualifications pourrait être retenu. Dans ces conditions, rien ne le distinguerait de l'autorisation de recherche prévue par la loi du 27 septembre 1981 ou de l'autorisation de prospection prévue par le décret du 23 avril 1984 relatif aux attributions des directeurs de circonscription. Tout autre type de permis ou d'autorisation reviendrait à tourner l'esprit de cette loi à laquelle on doit l'existence d'une archéologie de haut niveau, socialement reconnue, et à créer une archéologie de second ordre, telle qu'elle existait avant toute réglementation. La solution en cours d'étude par le ministère de la culture tendrait à réserver la vente de détecteurs de métaux à certains des plus performants d'entre eux à des usages professionnels (travaux publics, vétérinaires, douanes, archéologues professionnels, etc.) dont la liste serait fixée par voie réglementaire. La prolifération des affaires se trouverait ainsi arrêtée et la liste des détenteurs professionnels connue. La jouissance d'une telle réglementation et des dispositions législatives actuelles permettront, à coup sûr, d'enrayer le pillage du patrimoine archéologique national.

[1] erreur vraisemblable pour "électromagnétique".

CHRONIQUE JURIDIQUE

Responsabilité de la puissance publique.

(Extrait de la revue JURISPRUDENCE, 20.4.81, p. 261-263).
 CONSEIL D'ETAT - Section. 18 décembre 1981.
 Conclusions de Bernard Stien, commissaire du gouvernement.

Dans le cadre de la rénovation du quartier de la Balance, situé au centre d'Avignon, la Compagnie d'aménagement et de promotion immobilière, dite C.A.P.R.I., qui dépend de la Casse des dépôts et consignations, a obtenu en 1973 un permis de construire en vue de la réalisation d'un important immeuble. Le chantier a été ouvert le 15 mars 1974. Le 18 mai suivant, des vestiges archéologiques furent découverts au cours de travaux de terrassement. La municipalité d'Avignon et les services des affaires culturelles furent immédiatement avisés et le chantier fut arrêté le 22 mai. Des recherches et des fouilles méthodiques ont alors été entreprises sous la direction du chef adjoint du service des fouilles du ministère des Affaires culturelles et du directeur des antiquités historiques de Provence, avec le concours de militaires et de quelques bénévoles. D'intéressants vestiges ont ainsi été mis à jour, notamment une sépulture préhistorique, des poteries gauloises, des éléments de constructions romaines, des pièces de monnaie, des vases et des céramiques de diverses époques. Les travaux de construction de l'immeuble ont pu reprendre en juillet.

La société C.A.P.R.I., qui avait fort bien accepté l'arrêt des travaux et l'exécution des fouilles, a demandé au secrétaire d'Etat à la culture une indemnité réparant le préjudice de l'interruption de son chantier pendant une quinzaine de jours lui avait causé et qu'elle évaluait à 427 403 francs. Après que le secrétaire d'Etat eut expressément refusé de lui accorder une quelconque indemnisation, elle a saisi le tribunal administratif de Marseille. Celui-ci a admis le principe de la responsabilité de l'Etat et ordonné une expertise afin de déterminer la consistance et le montant exact du préjudice. Le ministre de la Culture et de la Communication, qui pense que la responsabilité de l'Etat ne peut en aucun cas être engagée dans cette affaire, a fait appel de ce jugement.

Son recours vous donne l'occasion de déterminer, pour la première fois, les conditions dans lesquelles l'interruption d'un chantier en raison de découvertes archéologiques peut engager la responsabilité de la puissance publique.

La loi du 30 mars 1887, qui a institué la procédure du classement, contient dans son article 14, les premières prescriptions relatives aux fouilles. Elle se borne à prévoir que le maire avise le préfet des découvertes effectuées et que le recours à l'expropriation est possible si celles-ci ont lieu sur un terrain privé. Ces dispositions ont été reprises telles quelles à l'article 28 de la nouvelle loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Cette législation modeste sur les fouilles est demeurée en vigueur jusqu'à l'intervention de la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques, qui constitue le premier ensemble autonome et complet de mesures prises en ce domaine. Validée par une ordonnance du 13 septembre 1945, la loi du 27 septembre 1941 reste le seul texte applicable à la matière.

La loi est divisée en trois titres, qui concernent respectivement la surveillance des fouilles par l'Etat, l'exécution des fouilles par celui-ci, et les découvertes fortuites.

La surveillance de l'Etat est assurée grâce à une autorisation qui doit être obtenue avant toute fouille effectuée pour rechercher des monuments ou objets intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie.

L'Etat est autorisé par le titre II à exécuter lui-même d'office, des fouilles sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. L'article 9 de la loi dispose qu'à défaut d'accord amiable avec le propriétaire l'exécution des fouilles ou sondages est déclarée d'intérêt public par un arrêté ministériel, qui autorise l'occupation temporaire des terrains. Cette occupation est ensuite ordonnée par un arrêté préfectoral. Sa durée ne peut excéder cinq ans. L'article 10 fixe les modalités d'indemnisation du propriétaire. Il précise qu'il est procédé, au moment de l'occupation, à une constatation contradictoire de l'état des lieux, qui doivent être rétablis, à l'expiration des fouilles, dans le même état, à moins que l'administration

ne poursuive le classement des terrains parmi les monuments historiques ou leur acquisition. L'occupation temporaire pour exécution des fouilles donne lieu, pour le préjudice résultant de la privation momentanée de jouissance des terrains et, éventuellement, si les lieux ne peuvent être rétablis en leur état antérieur, pour le dommage causé à la surface du sol, à une indemnité dont le montant est fixé, à défaut d'accord amiable, conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892 sur l'occupation temporaire. Les derniers articles du titre II prévoient que la propriété des découvertes de caractère mobilier est partagée entre l'Etat et le propriétaire du terrain et qu'une procédure d'expropriation de celui-ci peut être engagée.

Les prescriptions, enfin, du titre III font obligation de déclarer au maire toutes les découvertes fortuites qui peuvent intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique. Le maire avise le préfet, à qui il incombe d'informer les services des beaux-arts. Ceux-ci peuvent faire visiter les lieux et prescrire toutes les mesures utiles pour la conservation des objets découverts. L'article 15 de la loi dispose que, si la continuation des recherches présente au point de vue de la préhistoire, de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie un intérêt public, les fouilles ne peuvent être poursuivies que par l'Etat ou après autorisation de l'Etat dans les conditions prévues au titre I et II.

Dans notre affaire, l'Etat a successivement utilisé deux des possibilités que lui ouvre la loi. Exerçant, tout d'abord, le droit de visite que leur reconnaît le titre III en cas de découvertes fortuites, les agents des affaires culturelles ont commencé par examiner les lieux tout en prenant les dispositions conservatoires nécessaires. Ils ont ensuite procédé à l'exécution des fouilles, dans les conditions prévues au titre II. La société C.A.P.R.I. soutient que la responsabilité de l'Etat est engagée du fait de ces deux séries d'agissements, qui ont également concouru à l'interruption de son chantier.

Il est certain que l'intervention de l'administration, qui s'est faite dans le respect des prescriptions de la loi du 27 septembre 1941 et avec l'accord de la société propriétaire du terrain, n'a constitué ni une voie de fait, ni une emprise.

Plus délicate est la question de savoir si l'Etat et la société C.A.P.R.I. ne se sont pas trouvés liés par une sorte de contrat, qui serait un contrat de droit privé. La société a, en effet, accepté l'interruption des travaux et l'exécution des fouilles, évitant ainsi à l'administration d'avoir à recourir à la procédure contraignante de l'occupation temporaire, que l'article 9 de la loi du 27 septembre 1941 lui permet d'utiliser en cas de besoin.

Il en va différemment lorsque, comme en l'espèce, une loi prévoit que l'administration peut s'introduire sur des terrains privés, y prendre des décisions et y effectuer des recherches. La puissance publique ne comble alors aucune emprise et n'agit pas davantage en vertu d'un contrat. En réalité le litige qui vous est soumis porte sur les difficultés nées de l'utilisation par l'administration des prérogatives que lui confie, dans un but d'intérêt général, la loi du 27 septembre 1941.

Il n'y a pas, à cet égard, de difficulté particulière pour la partie du préjudice qui correspond à la période d'exécution des fouilles par l'administration car la question est réglée par la loi elle-même. L'article 10 de la loi dispose, en effet, rappelons-le, que "l'occupation temporaire pour exécution de fouilles donne lieu, pour le préjudice résultant de la privation momentanée de jouissance des terrains et, éventuellement, si les lieux ne peuvent être rétablis en leur état antérieur, pour le dommage causé à la surface du sol, à une indemnité dont le montant est fixé, à défaut d'accord amiable, conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892".

Il ne nous paraît pas douteux que le droit à indemnisation ainsi prévu par le législateur dans le cas d'exécution de fouilles par l'Etat concerne aussi bien les propriétaires qui ont accepté l'occupation temporaire de leur terrain que ceux qui ont rendu nécessaire l'intervention d'une déclaration d'utilité publique puis d'un arrêté préfectoral pour l'autoriser. Il serait d'ailleurs paradoxal que les premiers fussent moins bien traités que les seconds. L'expression "à défaut d'accord amiable" utilisée à l'article 10 de la loi concerne uniquement le montant de l'indemnité : si celui-ci n'est pas fixé d'un commun accord, il est déterminé par le juge administratif, comme en

